

Rezé

MAGAZINE

N°82

Octobre - Novembre - Décembre

2003



Les secouristes
bénévoles, p.31

**Le temps
de l'enfant**

**Tous
concernés**

Aides aux familles

**Insérer plutôt
qu'assister**

La sécurité

**Un travail
d'équipe**

Santé
Transports
Accueil
Travail
Devoirs
Rythmes
Activités



COFI

P23 - 2003 - 82

Océane
centre commercial



E.LECLERC

**PRÊT À PORTER
CHAUSSURES - MAROQUINERIE**

- Prêt-à-porter homme
- Prêt-à-porter homme/femme
- Prêt-à-porter homme/femme
- Prêt-à-porter femme
- Prêt-à-porter femme
- Prêt-à-porter femme
- Prêt-à-porter femme

- Lingerie
- Street-wear
- Vêtements enfants
- Articles de sport
- Vêtements et chaussures enfants
- Chaussures
- Maroquinerie
- CAFÉ - RESTAURANT**
- Bar
- Bar-brasserie
- Salon de thé
- Cafétéria
- Crêperie
- Restaurant

SERVICES

- Presse - Loto - Carterie
- Développement photo
- Leclerc voyage
- Banque
- La Poste
- France Télécom
- Cordonnerie/multi-service
- Pressing
- Manège enfants
- Espace enfants - Garderie

PARFUMERIE - BEAUTÉ - SANTÉ

- Parfumerie
- Senteurs de Provence
- Bijouterie Joaillerie/Montres
- Optique
- Pharmacie
- Parapharmacie
- Salon de coiffure mixte
- Salon de coiffure mixte
- DÉCO**
- Encadrement
- La vie de château



Sortie 49

P 1500 PLACES

BB CONSEIL - RCS : 433 478 856

PÉRIPHÉRIQUE SUD **Sortie 49** PORTE DE REZÉ

Tél. 02 51 11 51 11

Ouverture du lundi au samedi de 8H30 à 21H



Le temps, facteur d'exclusion... ou de réussite



EDITORIAL

« Contribuer à ce que l'enfant s'épanouisse dans un monde où tout va souvent trop vite. »

Finies les vacances, l'été est derrière nous, chacun a repris ses occupations. Un été marqué par la canicule et un accroissement de décès de personnes âgées. En revenant sur cette tragédie, je veux simplement souligner la grande détresse de gens totalement isolés. Une détresse que d'aucuns n'ont su prendre en compte.



Le temps de se parler, de voir si notre voisin se porte bien est-il à ce point si précieux qu'on ne puisse le prendre ? Le temps est un facteur d'exclusion quand il est subi. Qu'il est long d'attendre quand on est seul ! Quant à la flexibilité de l'emploi et ses horaires décalés, elle est souvent source de problèmes d'organisation... Bref, la pression est parfois trop forte et l'on ne prend alors plus le temps de regarder ce qui se passe autour de nous.

Pourtant, qu'il s'agisse de s'occuper de nos aînés ou de nos enfants, le temps peut être facteur de richesse. La réduction des inégalités passe de ce fait par... la maîtrise du temps. Belle problématique en perspective, que nous venons de soumettre au Conseil économique et social communal (lire page 25). En élaborant par ailleurs un projet éducatif local (lire page 22), la municipalité a la volonté de réunir tous ceux qui s'occupent de l'enfant et de son éducation : associations, parents d'élèves, enseignants... Il s'agit pour nous de contribuer à ce que l'enfant s'épanouisse dans un monde où tout va souvent trop vite. Prendre le temps de la réflexion, c'est aussi prendre le temps de vivre...

Gilles Retière, Maire.

10 CONSEIL MUNICIPAL
Une ZAC à la Jaguère

11 FAMILLES EN DIFFICULTÉ
Aider mieux

12 et 13 PRÉVENTION ET SÉCURITÉ
Le travail des comités de régulation

14 et 15 ÉCONOMIE
10 M€ investis par Maingaut

17 ARCHÉOLOGIE
St-Lupien dévoile ses secrets

21 FISCALITÉ
Impôts locaux dans la moyenne

22 et 23 ÉDUCATION
• Rentrée scolaire
• Projet éducatif local

24 et 25 DÉMOCRATIE LOCALE
L'actualité dans les quartiers

26 et 27 ÉQUIPEMENT PUBLIC
Gymnase de Ragon :
les étapes de réalisation

28 et 29 POLITIQUE
Expression des groupes
du conseil municipal

31 VIE ASSOCIATIVE
Les secouristes très sollicités

Illustration de couverture : COFI.

Retrouvez Rezé-Magazine sur le site web :
www.mairie-reze.fr

Adressez votre courrier électronique à :
administration@mairie-reze.fr



Responsable de la publication :
Dominique Mérel - Première adjointe
Directeur de la communication : Jacques Lamy
Rédacteur en chef : Dominique Robin
Photos : Thierry Mézerette
Mots fléchés : Philippe Imbert
BD : Éric Le Brun
A participé à ce numéro : Laurence Couvrand.
Maquette : Le Square Deshoulières
Impression : Top Imprimerie.
Régie publicitaire : Breiz Éditions Spécialisées (BES).
Tirage : 20 000 exemplaires
Contact Rezé-Magazine : Hôtel de Ville - BP 159
44403 Rezé Cédex - 02 40 84 43 00
Imprimé sur du papier recyclé Cyclus fabriqué
à 100 % à partir de vieux papiers.

T R A V A U X

Chemin piéton à la Blordière



Un chemin piéton reliant la rue de la Blordière à la rue Hervé Bazin sera aménagé d'ici la fin 2003 par la Communauté urbaine. Il s'agit de permettre une continuité piétonne jusqu'aux prairies de Sèvre et de faciliter l'accès piéton à l'école et au centre commercial ■

Nouvelle toiture au Chêne Gala

De juin à septembre, d'importants travaux d'étanchéité ont été réalisés sur la toiture-terrasse du centre de loisirs du Chêne-Gala. Coût : 152 000 € ■

Vitesse ralentie devant Jean-Perrin

Un premier plateau ralentisseur avait été créé devant le lycée Jean-Perrin en 2001. Pour améliorer encore les conditions de sécurité devant l'établissement, un second plateau a été aménagé pour la rentrée 2003. Les deux réalisations encadrent désormais l'espace d'entrée et de sortie des élèves où la vitesse automobile est ralentie. Coût pour la Communauté urbaine : 12 000 € ■

Parkings à Port-au-Blé

Afin d'augmenter le stationnement résidentiel dans le quartier du Port-au-Blé, un parking d'une douzaine de places doit être aménagé Chemin du Bois Coquelin en fin d'année. Coût pour la Communauté urbaine : 20 000 €. A ces places s'ajoutent celles aménagées rue Maurice-Garand pour accompagner la réalisation du lotissement situé derrière la gare SNCF ■

800 000 € pour les écoles

La Ville de Rezé a en charge la construction, la rénovation et l'entretien des écoles primaires publiques. L'été dernier, plus de 800 000 € de travaux ont été investis : rénovation du restaurant scolaire de l'Ouche-Dinier (photo ci-contre), rénovation de la salle de jeux de la maternelle du Chêne-Creux... Lire aussi page 23 ■



Allées refaites au parc de la Morinière

L'un des fleurons des parcs rezéens a été fermé pendant une quinzaine de jours en septembre : les allées principales, gravillonnées, ont fait l'objet d'une réfection. Plusieurs travaux d'élargissement ont aussi été réalisés à proximité d'un grand toboggan destiné aux enfants. De nouvelles normes de sécurité imposent en effet que l'espace immédiat de l'aire de jeu soit dégagé de tout obstacle et de toute gêne éventuelle ■



Numéro vert pour la piscine



Un contrôle du taux de chloramines dans l'eau est effectué régulièrement.

Depuis le début de l'année, la piscine municipale Victor Jara a fermé une soixantaine de jours en raison d'un taux de chloramines trop élevé. Malgré les dysfonctionnements ⁽¹⁾, la Ville souhaite maintenir l'ouverture de la piscine. En effet, bien qu'inconfortable, cette situation permet néanmoins d'accéder aux bassins à chaque fois que cela est possible. Pour éviter de trouver porte close et connaître la situation au jour le jour, appelez le n° vert gratuit 0 800 02 03 04 dans l'heure qui précède votre déplacement. L'accueil de la piscine reste à votre disposition aux heures d'ouverture : 02 40 75 72 76. Un document d'infos pratiques est disponible à l'accueil de la piscine et à celui de l'Hôtel de Ville ■

⁽¹⁾ La Ville a engagé une procédure devant le tribunal administratif à l'encontre de l'une des sociétés intervenues sur le chantier de rénovation de la piscine en 2001.

Tenir son chien en laisse

Un arrêté municipal a été pris qui impose que les chiens soient tenus en laisse sur la voie publique mais aussi sur l'ensemble des espaces publics et des lieux accessibles au public. A noter également : les chiens du type « pitbulls » ou « rottweilers » doivent porter une muselière dans les lieux publics. Enfin, il est rappelé aux propriétaires de chiens ou aux personnes ayant la garde d'un chien qu'il est interdit de laisser leurs animaux faire leurs besoins naturels sur les trottoirs et dans les espaces publics. Toute infraction au règlement constatée sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur ■

Recensement militaire

Les jeunes gens et jeunes filles né(e)s en août 1987 doivent se présenter du 1^{er} août au 31 novembre 2003. Le jeune doit venir muni de sa carte d'identité et du livret de famille de ses parents au service des Formalités Administratives de l'Hôtel de Ville - Place Jean-Baptiste Daviais. Ceux qui ne peuvent pas se déplacer, peuvent se faire représenter par leur représentant légal ■

Objets encombrants

Désormais, les collectes d'objets encombrants ont lieu 4 fois par an - au lieu de 6 précédemment - et les jours retenus sont les premiers mardis des mois de janvier, avril, juin et octobre ■

Bibliothèques

Des nouveautés après la réinformatisation

Deux mois de fermeture l'été 2002 et l'été 2003 auront été nécessaires pour mener à bien les travaux de réinformatisation des bibliothèques ⁽¹⁾, rouvertes le 5 septembre. Le système informatique n'ayant pas évolué depuis 1988, celles-ci n'étaient reliées ni à l'intranet de la Ville, ni au réseau Internet haut-débit, limitant ainsi l'efficacité de ses actions. C'est désormais chose faite. De nouveaux postes informatiques ont été installés, une nouvelle version du logiciel mise en place, etc. Pour le public, ces changements se traduisent par des nouveautés : un service de prêt d'environ 450 cédéroms, la consultation - possible depuis son domicile - du catalogue des bibliothèques à partir du site web de la Ville (www.mairie-reze.fr ; rubriques « temps libre », « culture » puis « lecture »), la possi-

bilité de réserver des ouvrages, d'effectuer des recherches documentaires, de poser des questions via la messagerie électronique... De plus, le mobilier d'accueil a été remplacé, permettant au lecteur d'effectuer ses démarches - inscriptions, prêts et retours - à un même bureau. Horaires : médiathèque (place L. Le Meut, 02 40 04 05 37), le jeudi (sauf secteur enfants), les mardis et vendredis de 13 h à 18 h ; les mercredis et samedis de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h ; bibliothèque La Noëlle (square É. Blandin, 02 40 04 05 49), les mardis et jeudis de 16 h 30 à 18 h, le mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h, le samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h ■

⁽¹⁾ Coût pour la Ville : 185 707 €. Subventions de la DRAC de 48 477 €, du Conseil général de 24 321 € et de l'État via le Contrat-ville de 4 500 €.



Les rendez-vous des Rezéens

Concerts/fêtes

Reggae.

Apple Gabriel, Clinton Fearon et Winston Jarrett.
Jeudi 2 octobre,
Halle de la Trocardière.

Ouverture de saison pour la BaraKaSon.

Avec Gul Solo, Electrock Sound System, zoneblanche & Belikomi.
Vendredi 3 octobre,
la BaraKaSon-CSC Château.

Carte blanche à Yolk.

Out of the Blue, « A suivre »..., X'tet, le cube.
Samedi 4 octobre,
la BaraKaSon-CSC Château.

Festival 2 Mesures.

Musiques & danses dans l'Europe de la Renaissance.
Centre musical de la Balinière.
Du 3 au 5 octobre. ARC



Fête du quai Léon Sécher.

Concours de pêche, sorties découverte/environnement... Pour plus de précisions, se reporter au Rezé-Infos d'octobre.
Les 4 et 5 octobre.

Christophe Miossec.

Premier concert d'une tournée française préparée en résidence à Rezé du 30 septembre au 4 octobre. Il sera accompagné de solistes d'orchestres symphoniques.
Samedi 4 octobre,
théâtre municipal de Rezé. ARC.

WonDerGround

présente le LadyFest Girls on top, one more season, fuck fingers.
Samedi 11 octobre,
la BaraKaSon-CSC Château.

L5 & Jérémy Chatelain.

Le groupe issu de l'émission TV Popstars et le jeune chanteur de la « Starac 2 ».
Lundi 13 octobre,
Halle de la Trocardière

Mariza.

Nouvelle étoile du fado, l'artiste chante un Portugal ouvert et métissé.
Mercredi 15 octobre,
théâtre municipal. ARC

Pascal Obispo.

Samedi 18 octobre,
Halle de la Trocardière.

Thèmes et variations pour violoncelle et piano.

Samedi 18 octobre à 18h,
centre musical de la Balinière.

Danse des romantiques.

Avec Florence Domacq et Jean-Michel Ferran.
Samedi 25 octobre à 18h,
centre musical de la Balinière.

Émergences urbaines.

Zone Blanche, Hutchinson.
Samedi 1^{er} novembre,
la BaraKaSon-CSC Château.

Boubacar Traoré.

Bluesman du Mali, il chante une complainte portée par les arpèges de sa guitare acoustique.
Mardi 4 novembre,
salle Paul Fort, Nantes. ARC & La Bouche d'Air.



Asian Dub Foundation.

Ici, si le dub est la matière première. Ragga, guitares, instruments traditionnels pakistanais sont de subtils ornements qui créent un son inimitable.
Jeudi 6 novembre,
Halle de la Trocardière.

Carte blanche à Prun'92 FM.

Surfin'robots, funky karma, in fact.
Vendredi 7 novembre,
la BaraKaSon-CSC Château.

Les Pascals.

Collectif de 16 musiciens japonais.
Jeudi 13 novembre,
Espace Diderot. ARC

Yeah Baby !

Feverish, Odd Mountain Trio, Mansfield. Tya, Yeah Baby Sound Expérience.
Vendredi 14 novembre,
la BaraKaSon-CSC Château.

Samir et Wissam Joubran.

Joueurs de ouds (ancêtre du luth) palestiniens. Compositions personnelles, thèmes traditionnels et improvisations.
Jeudi 20 novembre,
salle Bério à la Balinière. ARC.

Instants musique du monde.

4 jours dédiés aux rencontres qui suscitent découverte, curiosité et métissage des musiques avec des artistes des 4 coins du monde.
Du 20 au 23 novembre,
la Balinière, théâtre municipal, église St-Paul. ARC.

Kamel El Harrachi - DuOud.

Concert de musique algérienne dans le cadre de la semaine de l'Algérie à Rezé.
Vendredi 21 novembre,
salle Bério à la Balinière. ARC.

Fanfare Ciocălia.

Orchestre de cuivres de 12 musiciens roumains revisitant les rythmes d'Europe centrale.
Samedi 22 novembre,
théâtre municipal. ARC.

Cabaret off # 1.

Les escrocs, Mell, L'œil dans le rétro.
Samedi 22 novembre,
la BaraKaSon-CSC Château.

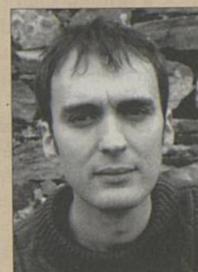


La fanfare Ciocălia, le 22 novembre au théâtre municipal.

Événements

Lire en fête

Pour la 15^e édition de Lire en Fête du 17 au 19 octobre, la bibliothèque La Noëlle et la médiathèque Diderot s'associent pour faire partager à leurs lecteurs la passion de la lecture, l'écrit, la création et la découverte. L'espace multimédia de la médiathèque propose des activités particulières en liaison avec le site Internet du ministère de la Culture. Le 18, Éric Pessan, écrivain nantais (photo ci-contre), présentera ses coups de cœurs de la rentrée littéraire ■



Semaine des droits de l'enfant

La Ville de Rezé propose chaque année des animations dans le cadre de la Semaine de l'enfant citoyen. Le thème retenu pour l'édition 2003, programmée du 17 au 23 novembre, est celui de « la vie et l'intégration de l'enfant handicapé dans la ville ». Organisée en lien avec l'Année européenne du handicap (lire aussi page 9), cette semaine sera l'occasion de rencontres entre les écoles et les associations, pour se découvrir mutuellement et apprendre à mieux vivre ensemble. Pour plus de précisions, se reporter au Rezé-Infos de novembre ■

Semaine nationale des retraités



L'Office Municipal des Retraités et des Personnes Agées de Rezé (ORPAR) s'investit dans la semaine nationale des retraités, du 20 au 26 octobre. Des débats, rencontres avec des jeunes et animations diverses jalonnent cette semaine. Pour plus de

précisions, se reporter au Rezé-Infos d'octobre ■

Une formation au « commerce équitable »

Dans le cadre de la Semaine de la solidarité internationale, du 12 au 23 novembre, la Ville de Rezé et l'association Nantes agir pour le commerce équitable (NAPCE) organisent une journée de formation sur le « commerce équitable », samedi 22 novembre à l'Hôtel de Ville. Celle-ci est ouverte au public. Pour s'inscrire, téléphoner au 02 40 43 05 00 ■



Cirque

Carte Blanche à Horizon Pangée.

Kelols, l'ogre mogro, Hazk.
Vendredi 12 décembre,
la BaraKaSon-CSC Château.

Agnès Debord.

« L'amour vache », cabaret, récital de chansons de l'entre-deux guerres.
Vendredi 12 décembre,
théâtre municipal. ARC.

Ensemble Ars Longa.

Musique baroque latino-américaine
Dimanche 23 novembre,
église St-Paul de Rezé. ARC & ARIA.

Tryo.

Harmonies vocales travaillées, guitare acoustique syncopée, mélodies cosmopolites.
Samedi 26 novembre,
Halle de la Trocardière.

Stradivaria.

Musique baroque : J.-S. Bach entre polyphonie et virtuosité.
Mardi 2 décembre,
église Saint-Paul. ARC.

Diamanda Galas.

La « Serpanta Canta » est un récital qui mêle blues, R&B, esprit soul...
Vendredi 5 décembre,
Lieu unique.
ARC & Le Lieu unique.

Les Farfadas.

Spectacle pour enfants.
Vendredi 5 décembre,
Halle de la Trocardière.

Renseignements

Centre musical de la Balinière,
24 rue de la Balinière, 02 51 70 78 10.
ARC, centre musical de la Balinière.
Billetterie : 02 51 70 78 00.

La BaraKaSon-CSC Château,
allée du Dauphiné, 02 51 70 75 75

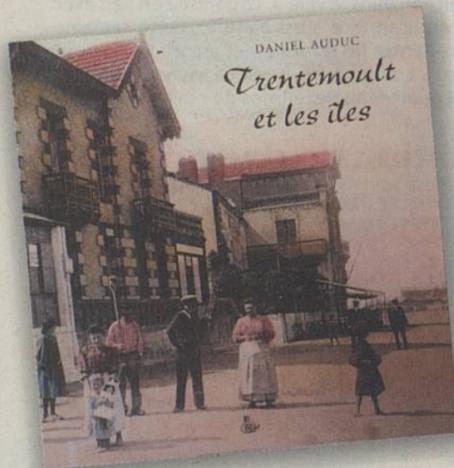
Place Sarrail : travaux reportés

Une entreprise a intenté un recours contre la procédure de passation des marchés publics du chantier de la place Sarrail. Elle a obtenu gain de cause fin juillet auprès du Tribunal administratif. Fin août, la Communauté urbaine (CU) de Nantes, maître d'ouvrage, a fait appel de cette décision auprès du Conseil d'État. Les travaux d'aménagement qui devaient débiter au cours de l'été par la destruction de l'autopont (Rezé-Magazine, juillet 2003) sont reportés au mieux au printemps 2004 ! ■

Un livre sur Trentemoult

Trentemoult dispose enfin d'un ouvrage de référence qui retrace son passé et nous livre ses secrets. Habitant le quartier, Daniel Auduc, journaliste à Presse-Océan, a rassemblé des documents rares comme les premiers textes sur Trentemoult, rédigés au XIX^e siècle. Il a privilégié les témoignages directs qui donnent au livre tout son sel. Le texte est illustré de 80 photos et cartes postales anciennes, presque toutes inédites, puisées dans la collection personnelle de Mme Simone Leray ■

« Trentemoult et les îles », 144 pages. Édition Du Petit Véhicule. Prix : 18 €. ■



Décès d'André Coutant

Ancien 1^{er} adjoint au maire de Rezé, André Coutant est décédé fin juin à l'âge de 76 ans des suites d'une longue maladie. Membre du conseil municipal de 1959 à 1983, il était une figure politique et associative de Rezé. Il est à l'origine de l'Association des Familles Ouvrières, de l'Office municipal des retraités et des personnes âgées de Rezé (ORPAR) - qu'il présida pendant 14 ans - et de la Section rezéenne de Gymnastique Volontaire. Pour le maire de Rezé, Gilles Retière, « c'était un homme de conviction et de dialogue, un rassembleur. » Adjoint aux affaires sociales de 1971 à 1977, André Coutant a beaucoup œuvré pour la jeunesse avec, notamment, la création de l'Office des Loisirs d'Enfants. De 1978 à 1983, il fut le premier adjoint de Jacques Floch ■



Rezé les Couleurs se prépare



C'est lors du Forum des associations à la Trocardière, samedi 6 septembre, qu'ont été tirées au sort les nouvelles couleurs des quartiers pour la grande fête « Rezé les couleurs » des 19 et 20 juin 2004. **Orange** pour le Château, **Bleu** pour Trentemoult-Rezé centre, **Jaune** pour Ragon, **Vert** pour la Houssais, **Violet** pour Jaunais-Blordière et **Rouge** pour Pont Rousseau. D'ores et déjà, les Rezéens sont invités à préparer la décoration de leur logement, de leur rue, de leur quartier ■

Communauté urbaine

Des bateaux-bus de Trentemoult à Nantes



D'ici là, plusieurs équipements sont à envisager : ponton, passerelle, aubette, parking, etc. L'investissement total s'élèverait à plus d'un million d'euros hors taxes.

Le 20 juin, le conseil de la Communauté urbaine de Nantes a approuvé la mise en œuvre de liaisons de transports en commun par voies d'eau : des bateaux-bus de la TAN relieront en 10 minutes environ les deux rives de la Loire entre Trentemoult, porte d'entrée vers le sud-ouest de l'agglomération, et le centre-ville de Nantes. Ce service, pour lequel 525 000 passagers par an sont attendus, pourrait fonctionner fin 2005.

Avant la mise en œuvre de ce projet entre Trentemoult et Nantes, une première liaison fluviale serait opérationnelle en septembre 2004 entre la Jonelière/Facultés et la gare sud de la SNCF/Cité des Congrès.

Inscrites au Plan de déplacement urbain 2000-2010 de l'agglomération nantaise, ces expériences prévues sur au moins 3 ans répondent à plusieurs objectifs : compléter le réseau de transports collectifs existant, proposer une alternative à l'automobile, mettre en œuvre un concept moderne et écologique. Si l'essai est concluant, d'autres liaisons sont d'ores et déjà à l'étude, notamment sur la Sèvre depuis la cale de Beattour jusqu'à Pont-Rousseau/Pirmil. Cette réflexion devra prendre en compte les connexions avec le réseau bus et les capacités de stationnements qu'il sera nécessaire de créer ■



Question à un élu

Rezé-Magazine : en cette Année européenne du handicap, en quoi la ville de Rezé peut-elle intervenir sur l'emploi des personnes handicapées ?
Réponse : Samuel Landier, conseiller municipal délégué à l'insertion des personnes handicapées.

L'insertion professionnelle des personnes handicapées est délicate puisqu'elle s'appuie sur le dialogue, l'écoute et l'adaptabilité. Pour dépasser les craintes liées à la différence, il faut oser remettre en cause un fonctionnement quotidien. L'accueil de stagiaires des écoles ou de centres de formation dans les services municipaux, le suivi de jeunes handicapés en apprentissage comme au restaurant scolaire de l'Ouche-Dinier ou à la cuisine centrale, la participation de la Ville à des forums sur l'emploi organisés par les associations sont autant d'expériences enrichissantes qui permettent de briser la glace.

La Ville intervient à de nombreux niveaux : l'école, la vie associative, les déplacements, les loisirs. Il n'y a pas d'insertion professionnelle s'il n'y a pas d'insertion sociale. C'est pourquoi la prise en compte des besoins spécifiques des personnes handicapées sur ces différents domaines constitue un facteur déterminant pour un accès à l'emploi. Aujourd'hui, 30 % de la population active des personnes handicapées est au chômage, souvent de longue durée, contre 9 % de la population active des personnes valides. Cet écart criant montre, s'il en était besoin, l'urgence qu'il y a à diversifier les moyens d'échange afin de reconsidérer ces situations humaines.

La ville de Rezé, dans le cadre de la semaine de l'enfant citoyen ⁽¹⁾, a d'ailleurs choisi d'animer une réflexion sur la vie et l'intégration des personnes handicapées. Le Comité économique et social communal, de son côté, doit émettre un avis sur l'insertion des personnes handicapées dans la vie associative et professionnelle à Rezé. Ces initiatives vont déclencher des questionnements. Tout le monde doit se sentir concerné par les réponses à apporter. C'est par cette approche transversale que nous construisons une ville durable et solidaire ■

⁽¹⁾ Du 17 au 23 novembre. Lire aussi page 7.

Franchissement sur la Loire

Lancée en juin, l'étude de faisabilité d'un franchissement de la Loire, en aval de Trentemoult, est inscrite au contrat de développement de la Communauté urbaine ⁽¹⁾. Pour Gilles Retière, Maire, qui s'est exprimé à ce sujet au conseil municipal de juin, « il faudra trouver un site qui permette au port de fonctionner. Ce ne sera pas du côté de Norkiouse, ce ne sera pas non plus au niveau de la zone où les bateaux font demi-tour (NDLR : en face la pointe de l'île de Nantes), mais en aval. Des solutions existent. Regardons par exemple ce qui a été réalisé à Rotterdam, au Havre ou à Saint-Petersbourg. Pour le moment, rien n'est décidé. Il faut attendre les résultats de l'étude. » ■

⁽¹⁾ Ce document, dont la signature a été approuvée au conseil municipal du 27 juin, précise les opérations envisagées par la CU ayant un impact sur le territoire rezéen.

Contrat de ville

Les actions co-financées par l'État

Le montant total des aides financières accordées par l'État au titre du contrat de ville pour l'année 2003 s'élève à 156 380 €. Tandis que 21 500 € ont été accordés pour l'opération Ville Vie Vacances (animations l'été en direction des jeunes), 10 000 € seront investis dans l'aménagement d'une aire de jeux, allée de Provence, et 4 000 € dans l'aménagement de l'école maternelle Le Corbusier. La somme restante, soit 120 880 €, sera affectée à plusieurs actions.

Ainsi, dans le domaine de la tranquillité publique, l'État accorde une aide de 6 000 € pour favoriser les actions de médiation et de prévention dans les quartiers. Il participe aussi à hauteur de 3 750 € au projet de la maison de la justice et du droit, dont l'ouverture est programmée fin 2003 dans le quartier de Pont-Rousseau (lire page 13). Parmi les actions co-financées qui concernent l'éducation et les familles : 12 000 € pour le projet éducatif local (lire page 22), 2 500 € pour la création de jardins familiaux et communautaires dans le quartier Jaunais-Blordière, 2 000 € pour le fonctionnement avec la CSF d'un lieu d'accueil et d'échanges pour les parents.

Dans le domaine de la citoyenneté et de la gestion de proximité, une quinzaine d'actions fait l'objet d'une aide financière, dont la sensibilisation et l'information des jeunes à la lecture et à l'écriture par des animations autour du livre (3 000 €), ainsi que la manifestation Terra Incognita (10 000 €). Un soutien est apporté à l'atelier d'expression théâtrale destiné à favoriser l'autonomie des allocataires du RMI (2 000 €). En matière de santé, l'État intervient aux côtés de la Ville pour financer des campagnes de prévention contre l'alcoolisme en direction des associations et milieux scolaires (2 000 €). Quant à l'opération « Ta santé, c'est ta vitalité », menée auprès de personnes en difficulté, elle bénéficie d'une aide de 3 500 € ■



Terra Incognita 2003.

Au menu, entre autres, du conseil municipal du 27 juin : l'intention de créer une ZAC sur les tenues maraîchères de la Jaguère et la gestion de la Trocardière.

LES DÉCISIONS DES ÉLUS



De la Jaguère à la Trocardière

Situé en limite ouest du territoire rezéen, entre les rues de l'aérodrome et de la Classerie, un espace de 15 ha est aujourd'hui vierge de presque toute activité maraîchère. De part sa situation géographique, il constitue un atout majeur pour le développement de ce secteur.

En voulant créer une Zone d'aménagement concertée (ZAC) sur cet espace, la Ville entend s'assurer la maîtrise foncière du site et des prix du terrain. « Notre volonté est aussi de privilégier une mixité des modes d'habitat, d'influer sur la qualité architecturale et d'agir dans le cadre du développement durable : donner la possibilité de construire à cet endroit, c'est éviter d'aller plus loin et lutter contre l'étalement urbain », explique Gérard Allard, adjoint chargé de l'urbanisme et de l'aménagement durable.

D'autres décisions prises par le conseil municipal du 27 juin sont à lire pages 8 et 9. Vous retrouverez le compte-rendu des conseils municipaux des 26 septembre et 24 octobre 2003 dans le Rezé-Magazine de janvier 2004. Les séances du conseil municipal sont ouvertes au public. Ordres du jour disponibles sur www.mairie-reze.fr

Un tel projet - sa réalisation n'est pas envisagée avant plusieurs années - ne se mettra en place qu'à l'issue d'une phase de concertation. Elle se traduira par l'organisation d'une réunion publique, une présentation en conseil consultatif de quartier et la mise à disposition d'un registre en mairie où le public pourra consigner ses observations.

Trocardière : nouveaux tarifs

Les chiffres de fréquentation de la Halle de la Trocardière ont été communiqués : 107 clients et 134 000 visiteurs en 2002 contre 92 clients et 139 850 visiteurs en 2001. Par ailleurs, de nouveaux tarifs ont été votés pour la location de la Halle. Désormais, la législation (Directive européenne) impose en effet de ne plus faire de discrimination entre Rezéens et non-Rezéens. A partir du 1^{er} janvier 2004, les tarifs préférentiels mis en place pour les Rezéens ne seront donc plus possibles. Pour louer la grande salle à l'occasion d'une fête de famille, le coût sera par exemple de 958 € contre 730 € précédemment. Pour les associations rezéennes, une subvention compensera l'écart ■

(1) Depuis le 31 décembre 2002, la Halle est gérée par Nantes Gestion Equipement sous la forme d'une délégation de service public.

En bref

Une crèche au Port-au-Blé

Le conseil municipal a autorisé le dépôt du permis de construire d'une crèche au Port-au-Blé, sur un terrain situé rond-point Raballand, à l'angle de la rue Zola et de l'avenue Malraux. Début des travaux au printemps 2005 pour une livraison début 2005. Lire aussi page 24 ■

Extension de la maison de retraite St-Paul

Le conseil municipal a accordé sa garantie à hauteur de 50 % de l'emprunt contracté par l'association d'entraide de St-Paul pour l'extension de la résidence.



Une participation financière de 33 103 € a également été accordée ■

Port-au-Blé en devenir

Il est fait appel aux financements européens pour la réalisation d'une étude sur le devenir de terrains au Port-au-Blé, situés au nord de la voie ferrée et à l'ouest de l'avenue Malraux. En projet : la réalisation d'un parc paysager, la construction d'un gymnase et l'extension du groupe scolaire ■

Construction du CSC Jaunais-Blordière

C'est avec le cabinet Parent-Rachdi que sera signé le marché de maîtrise d'œuvre de la construction du nouveau centre socioculturel Jaunais-Blordière, le long du Chemin Bleu. Ouverture programmée en 2005 ■

Projets novateurs, entretiens personnalisés... La démarche du service municipal de l'Action sociale porte ses fruits tout en faisant baisser le montant des aides allouées.



Le chantier de maraîchage bio ouvre ses portes au public le 9 octobre.

FAMILLES EN DIFFICULTÉ

Aider mieux

Pour Danielle Daunis-Féraud, adjointe chargée de la solidarité et de la vie sociale, « ce n'est pas en donnant simplement de l'argent que l'on solutionne les problèmes ». La seule utilisation des aides - remboursables ou non - apportées par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) aux Rezéens en difficulté ou en situation de précarité ne saurait donc suffire. « La Ville propose donc l'insertion plutôt que l'assistance », explique Danièle Daunis-Féraud, avec un accompagnement personnalisé, une analyse des besoins sociaux et une action en complémentarité des partenaires associatifs et institutionnels ■

Cette politique volontariste a permis de maintenir un niveau élevé des prestations : des entretiens personnalisés sont, par exemple, proposés aux familles. Ils permettent de faire le point sur les dépenses mensuelles du ménage, les habitudes de consommation d'eau et d'électricité. Au final, des plans d'apurement sont mis sur pied, en accord avec le fournisseur (1). « Le CCAS est ainsi organisé comme un relais, un lieu de conseil », explique Brigitte Éven-Jamoneau, responsable du CCAS. Du reste, les factures les plus anciennes - celles qui datent de plus d'un an et demi - ne sont normalement plus prises en charge. La responsabilisation de l'usager est plus que jamais devenue une règle de conduite.

« Nous mobilisons davantage nos partenaires comme le conseil général qui

a mis en place des aides à la subsistance pour les ménages à faibles ressources », souligne Marie-Michelle Bardin, directrice du service municipal de l'Action sociale. « La mobilisation de ces fonds nous permet de redéployer nos aides. Nous avons ainsi mis en place, depuis janvier 2003, une aide aux jetons de laverie ». Parmi les autres actions menées : la distribution de légumes biologiques cultivés par le chantier d'insertion de l'association Oser, ainsi que l'ouverture de l'épicerie sociale « Au p'tit plus » (lire l'encadré ci-dessous).

De 400 000 € à 144 000 €/an

Démarche visant à l'autonomie des familles, conseil en matière de consommation, gestion accompagnée du budget, libre-échange d'expériences... Le travail de fond et les projets novateurs conduits par le service municipal de l'Action sociale ont eu pour conséquence de modifier progressivement les comportements des ménages. De fait, ceux-ci réussissent à dégager une marge financière qui se substitue aux demandes jusqu'alors récurrentes de bons d'achats.

C'est ainsi qu'en 8 ans, le montant total des aides facultatives allouées (bons d'achats, restauration scolaire, factures EDF, factures d'eau...) a diminué de 64 %, passant de 400 000 € en 1996 à 144 000 € en 2002. Certes, cette baisse

doit être relativisée car elle est à mettre en rapport avec la mobilisation d'autres fonds utilisés, par exemple, pour créer l'épicerie sociale (2), etc. Néanmoins, elle se révèle à la fois spectaculaire et continue sur cette période. « Dépenser moins d'argent n'est pas un signe de moindre efficacité », conclut Danielle Daunis-Féraud ■

(1) Une convention tripartite a aussi été signée en octobre 2000 entre le Syndicat intercommunal, la CEO et le CCAS visant à améliorer les modalités de prise en charge des factures d'eau pour les ménages en difficulté. Une convention similaire avait été signée en mars 1997 entre EDF/GDF et le CCAS.

(2) Montant alloué en 2002 aux ménages orientés vers l'épicerie sociale : 27 590 €, dont 24 831 € à la charge de la Ville.

« Au p'tit plus », un lieu où « se poser »

L'ouverture de l'épicerie sociale « Au p'tit Plus » en 2001 a sans conteste des effets induits sur le volume de dépenses des aides facultatives du CCAS. Car on ne vient pas seulement dans ce lieu pour y effectuer des achats (1). En effet, l'épicerie est aussi un endroit où l'on peut « se poser », évoquer ses difficultés de manière collective ou individuelle : 1 225 clients en 2002 mais 2 241 passages recensés. Le lieu propose aussi des animations : sur 175 demi-journées d'ouverture l'an dernier, 95 ont accueilli des activités, en particulier autour de l'alimentation et de la santé. Rue Victor Fortun.

(1) Les ménages attributaires - 47 en 2001 et 79 en 2002, soit 210 personnes dont 110 enfants - ont à régler préalablement 10 % du montant d'achat qui leur a été accordé.

PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

Travail d'équipe

C'est l'un des axes du Contrat local de prévention et de sécurité : Ville, Police, associations... agissent ensemble dans des « comités de régulation ». Témoignages.



Alain Coutant Nevoux, adjoint aux Finances, délégué au quartier de la Blordière.

« Ces rencontres nous font prendre conscience de problèmes mineurs qui, en n'y prenant pas garde, pourraient être sources de réelle insécurité. En favorisant les échanges entre acteurs du quartier, on rend les choses plus simples : chacun dit ce qu'il a à dire, expose les faits et, du même coup, fait disparaître les rumeurs. Le comité de régulation devient un lieu d'expression du non-dit. Cela permet de voir les choses en face et d'envisager des solutions avec toutes les personnes impliquées. »



Annick Bruneau, présidente de l'Association des habitants de la Maison Radieuse.

« La Maison Radieuse, c'est un village de 900 habitants. Les difficultés sont là parfois. De temps à autre, nous déplorons des dégradations, des bruits, des vols aussi sur les parkings et dans les garages à vélo. En participant aux comités, on confronte nos expériences avec les autres. Ensemble, on est plus fort pour trouver des solutions.

Et on a appris à se connaître. Avant, par exemple, on ne connaissait pas le représentant de l'organisme HLM. Maintenant, on sait qui sait, on lui transmet des infos, ça va plus vite quand il y a des problèmes à régler. Nous-mêmes, on a pris l'initiative de l'inviter systématiquement aux réunions du conseil syndical de copropriété. »

Capitaine Ochoa, responsable du commissariat de Police de Rezé

« La mise en place de la police de proximité a constitué pour nous une petite révolution. On sortait du contraventionnel et du judiciaire pour s'impliquer davantage dans de l'action sociale. Pour la Police, ce fut vraiment une nouvelle conception du métier. Notre participation aux réunions dans les quartiers en est le prolongement. En écoutant chacun s'exprimer, nous arrivons à reconstituer un puzzle. Car nous n'avons bien souvent que les plaintes pour agir. C'est rigide. Quand les faits sont complétés par les informations d'autres partenaires, cela devient plus cohérent, donc plus efficace.

Les réunions organisées dans les quartiers nous ont aussi permis de nous faire connaître et d'expliquer notre fonctionnement. Les gens savent maintenant qui nous sommes. Ils viennent nous voir, c'est plus facile pour s'expliquer. Je reçois d'ailleurs plus de coups de fils qu'avant, et des courriers aussi. Ça ne veut pas dire que l'on solutionne tout à chaque fois. On réoriente alors les personnes vers les partenaires ou services concernés : brigades des mineurs, médiateurs, services sociaux... »



© V. Joncheray

Muriel Templier, responsable de circonscription d'action sociale (Direction générale adjointe de la Solidarité, Conseil général)

« Mon rôle est d'animer et de coordonner l'action sociale du Conseil général sur un territoire regroupant plusieurs communes dont Rezé. Depuis avril dernier, je participe aux comités de régulation au titre de la prévention.

A partir d'éléments concrets apportés par les participants, ces réunions permettent de faire le point d'une situation d'ensemble de la vie des quartiers, d'aller au-delà du ressenti et des représentations. Nous pouvons alors mettre en place des réponses adaptées aux besoins des habitants. Pour autant, le comité de régulation ne traite pas les situations individuelles.

Je donne aussi des informations sur les dispositifs de prévention et de protection de l'enfance. A partir des questionnements recueillis sur la vie sociale du quartier, il s'agit de développer des actions, comme au Genétais : une action de soutien à la fonction parentale éducative est en projet sur ce quartier, en partenariat avec le centre socioculturel, l'ARPEJ et bien sûr les parents. »

Céline Rontard, agent de médiation au CLPS (Conseil local de prévention et de sécurité, Ville de Rezé).

« Mon rôle est de témoigner des problèmes constatés avec mes collègues et qui varient selon les quartiers et la population. A Pont-Rousseau, on observe plus de problèmes avec les SDF et des conflits liés à la consommation d'alcool. Sur la Blordière, on va plus nous parler des ados et des nuisances sonores.

Ces comités me semblent indispensables car on parle avec les personnes qui vivent sur les quartiers et

connaissent les problèmes. Cela fait démarquer des projets qui n'auraient jamais vu le jour autrement. Par exemple, à la Bordière, avec les habitants, nous avons constaté que des jeunes squattaient les halls d'immeubles, ce qui agaçait le voisinage. Le comité a étudié la question. Depuis le bailleur a supprimé les halls et la mairie a mis en place un kiosque, un espace que les jeunes peuvent s'approprier. »



© V. Joncheray

Malika Boucédour, responsable du Point Info Jeunesse (PIJ) de l'ARPEJ, Rezé Centre.

« Au PIJ, on voit les jeunes sur leur temps d'activité mais on ne sait pas ce qu'ils font sur leur quartier. Si on sait qu'il y a des dégradations signalées au comité de régulation, on va y passer avec un animateur de rue pour voir ce qui s'y passe. Nous avons



© V. Joncheray

eu un cas où des voisins se plaignaient de certains jeunes de St-Lupien. Une rencontre a été mise en place avec les jeunes, les habitants, des élus municipaux et le CLPS.

Cela a permis de mettre les choses à plat et de régler les problèmes de bruits et de dégradation. Les jeunes ont reconnu qu'ils ne respectaient pas tout mais ils ont souligné que les adultes ne respectaient pas tout non plus, notamment les places de stationnement. A la suite de cette rencontre, les jeunes ont exprimé leurs demandes et ont eu le sentiment d'être écoutés. Depuis, le calme semble être revenu. »

Médiation, aide aux victimes...

Des actions sous contrat



Dominique Mérel, 1^{re} adjointe chargée de la tranquillité publique.

« Tous ces dispositifs ⁽¹⁾ sont un peu compliqués, convient Dominique Mérel, mais ils illustrent bien comment sécurité et prévention se coproduisent ». Dès qu'elle en a l'occasion, en réunion publique, pendant les comités de régulation ou lors d'une simple rencontre avec des habitants, la 1^{re} adjointe de la Ville de Rezé, chargée de la tranquillité publique, prend son bâton de pèlerin pour expliquer ce qu'est le Contrat local de sécurité de l'agglomération, et son volet rezéen, le Contrat local de prévention et de sécurité. Elle se fait aussi convaincante pour que tous – élus, policiers, bailleurs sociaux, bénévoles associatifs... – se sentent concernés.

Car Dominique Mérel, assistée de Patrick Jouan, conseiller municipal chargé du suivi des jeunes en difficulté et de la prévention de la délinquance, et de Gérard Maray, responsable du CLPS, y croit dur comme fer : « si les actions que l'on monte avec les partenaires de ces contrats ne sont pas toujours visibles, elles n'en sont pas moins nombreuses et efficaces car elles misent sur la proximité avec les habitants, sur leur lieu de vie et dans leur quotidien ». Et de citer, péle-mêle, l'ouverture de la Maison de la justice et du droit (voir l'encadré ci-dessous), la mise en place d'un 5^e comité de régulation ⁽²⁾, des rencontres avec des lycéens sur les dangers de l'alcool, un diagnostic sur les questions de sécurité du centre commercial du Château ⁽³⁾, le règlement de conflits de voisinage, une meilleure prise en compte de l'aide aux victimes, etc. ■

⁽¹⁾ Contrat local de sécurité de l'agglomération, Contrat local de prévention et de sécurité...

⁽²⁾ D'ici la fin 2003 à Pont-Rousseau. Il existe déjà un comité de régulation pour les quartiers de Ragon/Genétais, Rezé-Centre, Ouche-Dinier et Château.

⁽³⁾ Financé par la Chambre de commerce et d'industrie et par l'État.

Béatrice Girard, responsable de la délégation Sud et Sèvre à Loire Atlantique Habitations.

« Le fait de partager nos expériences, c'est un grand pas en avant. Souvent on est chacun de notre côté avec parfois des versions différentes sur des faits qui nous sont rapportés. Cela permet de trouver des solutions plus rapidement qui conviennent à tout le monde car on a tous le même objectif : que les habitants puissent trouver le calme dans leur quartier et qu'ils s'y sentent bien.

Nous pouvons aussi exprimer nos propres difficultés. Les habitants nous

disent « que font les Policiers, ils ne sont pas passés ». Lors des comités de régulation, nous pouvons voir leur action, savoir où ils en sont de leur investigation. Se voir physiquement, c'est important. Aujourd'hui, on n'hésite plus à s'appeler entre partenaires. Cela permet de tisser un réseau pour venir en aide aux locataires, quelles que soient leurs difficultés. » ■

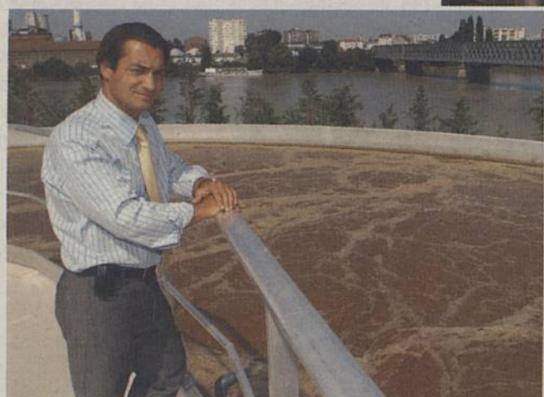


Maison de la Justice et du droit Ouverture fin 2003

Faciliter la médiation pénale, répondre aux petits litiges d'ordre civil (problèmes familiaux et de voisinage), permettre l'accueil, l'aide et l'information du public, notamment des victimes... Tels sont les objectifs de la Maison de la Justice et du droit, que le Tribunal de Grande Instance de Nantes ouvrira fin 2003 rue Jean-Baptiste Vigier. Les travaux nécessaires à cette installation ont débuté en septembre. Partenaires du projet, les communes de Rezé, Nantes, Les Sorinières, Bouguenais, Saint-Jean-de-Boiseau, La Montagne, Le Pellerin, Saint-Aignan-de-Grandlieu, ainsi que le Conseil général et l'État, apportent leur concours financier à cet investissement de 115 000 €. Les communes de Vertou et de Saint-Sébastien ont décidé de ne pas y participer. ■

Avec la construction de sa station d'épuration, la société Mainguet achève un cycle d'aménagements destiné à mettre fin aux nuisances dénoncées par les riverains ⁽¹⁾.

MAINGUET Un effort payant

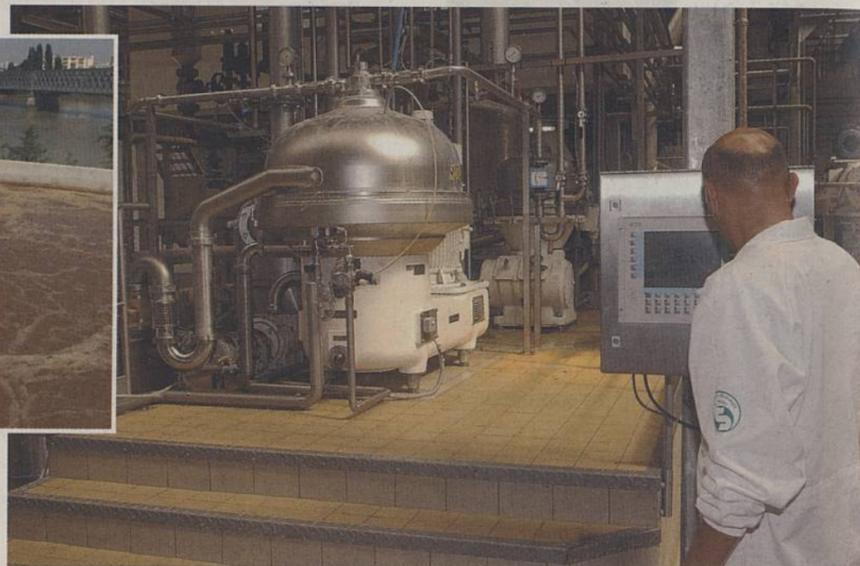


Guillaume Rabourdin, directeur technique de Mainguet.

Finis les rejets en Loire de graisse animale qui coloraient en blanc les berges de la Haute Île. L'eau qui s'échappe aujourd'hui de l'usine Mainguet est claire et conforme à la législation. Pour en arriver là, l'entreprise a opté pour une station d'épuration. « La difficulté de notre métier est de pouvoir diminuer au maximum nos rejets pour que la station puisse fonctionner normalement », explique Guillaume Rabourdin, directeur technique de l'usine.

En 1985, une station physico-chimique avait été testée sans réel résultat. Sept ans plus tard, l'entreprise développait un système pour réutiliser une partie des résidus mais les rejets en Loire persistaient et les riverains se plaignaient toujours des odeurs. « On a vécu avec les fenêtres fermées, on n'étendait pas le linge dehors », rappelle Babette Boursin.

Établissement classé soumis à autorisation préfectorale, la société Mainguet doit se plier en août 2000 à un arrêté préfectoral imposant de nouvelles normes en termes de capacité de production, de rejets en Loire et de traitement des odeurs. L'arrêté intervient après nombre de plaintes et de procès verbaux, dressés notamment



Filter à odeurs des bassins de la station d'épuration.

par la Direction des services vétérinaires. L'entreprise doit construire sa propre station d'épuration. Après quelques mois de retard liés à la pollution du site par des hydrocarbures et des aléas climatiques, la « station biologique à boues activées » est mise en service en février 2003.

Un bassin d'aération de 4 000 m²

Depuis l'ouverture de la station, 300 m³ d'eau utilisé dans la chaîne de production sont traités quotidiennement, pour une capacité maximale de 600 m³ par jour. « Ce sont des bacté-



3 000 m³ d'eau sont traités quotidiennement.



Filter à odeurs des bassins de la station d'épuration.

ries qui mangent la pollution et génèrent des boues », explique Guillaume Rabourdin. Un flotteur sépare la graisse et l'eau qui sont traités séparément avant de passer dans un bassin d'aération de 4 000 m² où travaillent les bactéries. A la sortie, un clarificateur les sépare de nouveau : « l'eau est ensuite rejetée en Loire tandis que les boues issues de la graisse sont stockées pour être redistribuées à des agriculteurs en Sud Loire qui pratiquent l'épandage ».

Pour limiter la gêne, les bassins odorants sont clos sous dépression et l'air passe par un filtre de traitement d'odeur. Les effluves nauséabonds ressentis par les riverains en mars dernier étaient dus à la mise en route du dispositif. « Il faut que les bactéries se forment. Les moins résistantes meurent, ce qui crée cette odeur d'œuf pourri », précise le directeur technique. Mais aujourd'hui, les bactéries sont stables et le dispositif de traitement des eaux usées de l'usine est au complet.

Sa mise en place a demandé plus de 10 ans pour un coût total de 4 M€ dont 2 M€ pour la station biologique. Depuis 1998, 6 M€ ont aussi été

investis dans l'usine, dont une partie était destinée à réduire les odeurs liées au processus de fabrication.

« On n'a plus les mouches ! »

Ces efforts sont appréciés des riverains qui se sont longtemps battus contre ces nuisances. « C'est nettement mieux, on n'est plus obligé de s'enfermer et on n'a plus les mouches ! », souligne Babette Boursin. « Nous y avons gagné car les bords de Loire n'ont plus de rejets graisseux qui sentent », ajoute Bernard, son mari, président de l'association Confluence Loire et Sèvre. « Mais nous restons vigilants car il a quelques petits points à régler pour que cela ne sente plus du tout ».

L'entreprise Mainguet est consciente de ces problèmes résiduels. Elle teste par exemple plusieurs solutions pour remédier au dysfonctionnement de la « chaudière » chargée de brûler les gaz : l'ajout de produit pour réduire les odeurs de l'usine et l'utilisation d'un propulseur qui enverrait les effluves à 100 m d'altitude !

Dernier point à améliorer : l'émergence ⁽²⁾ du bruit la nuit, qui

dépasse le nombre de décibels autorisé. Pour Guillaume Rabourdin, « c'est tout le problème de la mitoyenneté entre une zone industrielle et une zone d'habitation. Il n'y a pas de solution sauf à faire un mur de 15 m de haut ». Et de préciser que l'entreprise va demander que de nouvelles mesures soient effectuées.

Mais l'effort de Mainguet ne s'arrête pas avec ces investissements. Le site de Rezé est en cours de certification ISO 14 001, une norme environnementale par laquelle l'entreprise s'engage à travailler proprement et à s'améliorer en permanence. « C'est une garantie vis à vis des riverains », souligne le directeur technique. « Cela montre que l'entreprise a bien intégré les problématiques environnementales dans son développement. » A bon entendeur... ■

⁽¹⁾ Les nuisances n'ont pas toutes disparu : début septembre, le service municipal de la Réglementation a reçu des signalements d'odeurs de la part des Nouvelles Cliniques et d'habitants de la rue Maurice Garand. A chaque fois, la gêne était réelle...

⁽²⁾ C'est la différence entre la mesure du bruit de la rue observé sans le fonctionnement de l'usine et lorsque l'usine est en activité.

Leader en France

L'entreprise Mainguet (100 salariés, 65 M € de chiffre d'affaires en 2002, dont plus de 20 % à l'export) est spécialisée dans le traitement des graisses animales (porc et canard) et végétales alimentaires, c'est-à-dire destinées à l'alimentation humaine. Mainguet est leader en France sur ce marché. Ses 70 000 tonnes de produits traités par an entrent dans la composition de plats cuisinés, conserves, viennoiseries et dans l'alimentation pour animaux (protéines). 3 rue des Chevaliers, 02 40 32 82 00 ■



Ce qui bouge dans l'économie.

La Banque Tarneaud (groupe Crédit du Nord), a ouvert fin juin à Pont-Rousseau sa 6e agence sur l'agglomération nantaise. L'objectif de Michel Beurepaire, respon-



sable de l'agence, et de ses trois collaborateurs, est de s'adresser à une clientèle de particuliers et de professionnels dans un secteur situé de Bouguenais à Vertou. Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 10 et de 13 h 30 à 17 h 45.

8 avenue de la 4^e République ; tél. 02 40 84 03 55 ■

Psychologue-thérapeute, Karine Grizaut a transféré début juillet son cabinet du 62 bis rue Aristide Briand au 24 rue Félix Faure. Consultations sur RDV : 02 40 13 82 89. Françoise Vrigneau-Giorgi, **infirmière libérale**, a cessé son activité le 1^{er} juillet. Sa succession est assurée par Céline Andréani. Tél. 06 17 50 33 06. Une erreur a été publiée dans le guide-annuaire de la Ville (p. 49) concernant Mlle Fiegel et M. Jagu, **pédicures-podologues** (semelles). Leurs coordonnées exactes sont : 69 rue A. Briand. Tél. 02 40 75 54 60 ; 06 61 74 75 72 ■

La Jeune Chambre Économique (JCE) de Rezé et sud-Loire fête son 10^e anniversaire. Association loi 1901 reconnue d'utilité publique, la JCE est « un lieu de rencontres, de réflexion et d'actions de jeunes de 18 à 40 ans motivés pour se former à la prise de responsabi-

lité ». Parmi les récentes actions menées : un Forum de l'emploi et des métiers, une sensibilisation au tri des déchets avec le « Détrivaure », etc. Pour marquer ses 10 ans, informer sur ses activités et accueillir toute personne désireuse de s'investir, la JCE organise une porte ouverte le vendredi 10 octobre de 16 h à 19 h, au Château de Goulaine de 16 h à 19 h. JCE, 40 bd J-Jaurès, BP 42, 44401 Rezé Cedex. Présidente : Martine Duluard (06 80 44 02 11) ■

L'entreprise Normand (peintures, revêtements muraux, parquets...) a déménagé début juillet du boulevard Sauvestre vers un nouveau bâtiment de 350 m², plus convivial, plus grand et plus visible, construit au n°34 boulevard Jean-Monnet. Gérée par Dominique Normand, l'entreprise qui emploie 10 salariés intervient auprès des particuliers comme des entreprises de bâtiment,

principalement sur le département. Dans le carnet de commande : les peintures et revêtements muraux du gymnase de Ragon. Fin 2003, un show room de 80 m² devrait être aménagé, tandis que l'ouverture d'une boutique de vente aux particuliers de produits professionnels est envisagée en 2004. Horaires : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h. Tél. 02 40 75 71 33 ■

Après 134 ans à Pont-Rousseau Grandjouan quitte Rezé



Tout commence en 1867, quand la ville de Nantes décide de confier le nettoyage de ses rues à une entreprise privée. François Grandjouan, camionneur-manutentionnaire de navires à Nantes, obtient le marché en association avec ses trois fils : Paul, Jules et Francis. Hangars et cales à foins constitueront les premiers aménagements nécessaires à cette nouvelle activité, installée à partir de 1869 à Pont-Rousseau, au lieu-dit « La Tête des Mottes ».

La « répugnation », comme on l'appelle à l'époque, mobilise 60 « hommes-tombeliers », 110 femmes balayeuses, 110 chevaux et 50 tombereaux (charettes qui peuvent être déchargées en basculant vers l'arrière). Le personnel assure le balayage des lieux publics, le ramassage des chiens errants et l'enfouissement des animaux morts

sur la voie publique, la désinfection des urinoirs, le nettoyage des rails du tramway, l'enlèvement du fumier...

Aujourd'hui, Grandjouan Onyx est une filiale du groupe Vivendi qui opère sur la Bretagne et les Pays de la Loire. La société gère 13 unités de compostage, 10 unités de valorisation énergétique, 12 centres de tri, 15 centres d'enfouissement technique et 135 déchetteries. Elle emploie environ 1 900 personnes ! Avec l'arrivée des Nouvelles Cliniques Nantaises, qui ont ouvert cet été sur l'espace du Confluent, l'entreprise a quitté son site historique. En juin, les bureaux et hangars ont été vidés. L'activité a été transférée à Saint-Herblain, dans la zone industrielle de la Loire ■



Démolition des bâtiments de Grandjouan pour créer un vaste parking.

Les fouilles menées à la chapelle St-Lupien vont aider à comprendre la genèse de la ville (voir ci-après le poster sur la statuaire, qui témoigne de 2000 ans d'histoire).

FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES Secrets de chapelle

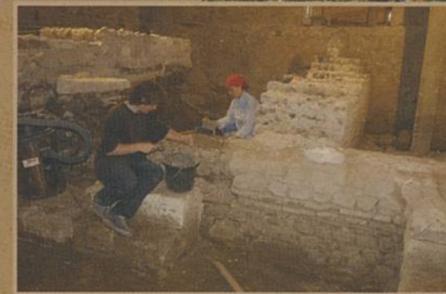
Depuis 1986, aucune fouille n'avait été entreprise dans l'enceinte de la chapelle Saint-Lupien. L'existence de murs de l'époque gallo-romaine était connue depuis 1872 et les dernières fouilles avaient permis de définir un premier plan du site. Mais de nombreuses interrogations subsistaient sur l'identité exacte des murs recensés, tant sur leur usage que sur leur datation.

« Il était nécessaire de comprendre et d'explorer ce bâtiment et son environnement », explique Françoise Le Troadec, conseillère municipale déléguée à la préservation et à la valorisation du patrimoine végétal et bâti. « C'est un point d'ancrage, ajoute

Éric Buquen, adjoint chargé de la Culture, qui permet de voir et comprendre comment Rezé s'est organisée en terme d'urbanisme depuis l'époque gallo-romaine ». Si ce travail doit s'échelonner sur plusieurs années, il s'agissait cet été de dresser un état des lieux complet du site avant de définir les programmes de fouilles à venir. « Quand elle seront suffisamment avancées, précise le Maire, Gilles Retière, nous souhaitons les présenter au public de manière pérenne ».

Un amoncellement de chapelles

« On a eu un énorme travail de nettoyage et de relevé du bâti », explique Lionel Pirault, archéologue responsable de la conduite des fouilles. « C'est très complexe car nous sommes sur un amoncellement de chapelles construites les unes sur les autres ». Si la présence d'une nécropole et de murs



gallo-romains correspondant à des termes est connue depuis 1986, de nouveaux éléments ont été découverts.

« Un motif sculpté datant du X^e ou du XI^e siècle nous a permis d'identifier une chapelle pré-romane dont le chevet intact est intégré dans le mur de l'actuelle chapelle », explique Lionel Pirault. Autre découverte : un fossé de fondations de l'époque tibérienne (14-37 apr. J.-C) dans lequel sont enfouies des pièces de mobilier. « Ces fossés ont été construits pour guider l'urbanisme de l'ensemble de la ville », précise l'archéologue.

Un travail de recherche dans différentes archives a éclairé l'équipe d'archéologues sur la nature du caveau situé dans l'angle sud-est de la chapelle. Ce serait celui d'un saint, certainement Saint-Lupien. De nombreuses interrogations devront être levées lors des prochains chantiers de fouilles, l'objectif étant d'exposer sur le site de la chapelle l'ensemble des connaissances ainsi acquises. ■

Port antique : 100 m de long

Entre le I^{er} et le III^e siècle de notre ère, Ratiatum - le nom de Rezé à l'époque - était le principal port maritime et fluvial de la Loire, dont le lit correspondait à l'actuelle route de Pornic. Le site de Saint-Lupien était un quartier commerçant avec des entrepôts (mis à jour en 1982) à quelques mètres au sud du port antique. Des sondages effectués début juillet ont dévoilé une partie du quai.

« C'est une installation monumentale », s'exclame Lionel Pirault, l'archéologue qui a conduit les fouilles. « Il doit bien faire 100 m de long et 3,50 m de haut. C'est le seul aménagement connu sur la Loire aussi bien conservé ». Les trous ont été rebouchés pour des raisons de sécurité en attendant des fouilles plus complètes. L'archéologue espère retrouver des objets qui auraient pu être jetés à l'époque au pied du quai.

Plus haut, à l'ouest du site des entrepôts, une autre tranchée a confirmé la présence d'une voirie gallo-romaine nord-sud qui rejoint la chapelle. Elle va permettre de mieux comprendre la division de l'espace dans la chapelle ■



A JEAN MOULIN
A SES CAMARADES
DEPORTES
ET RESISTANTS
REZE
RECONNAISSANTE

1



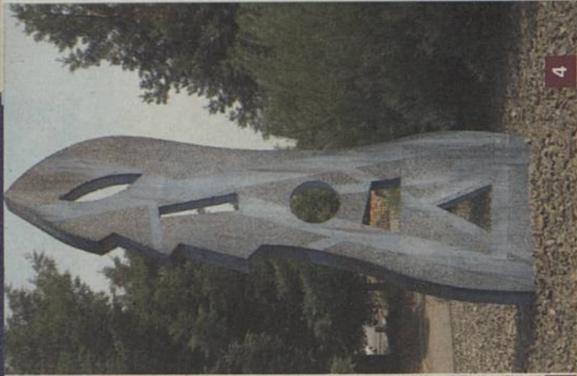
5



2



3



4

Statues dans la ville

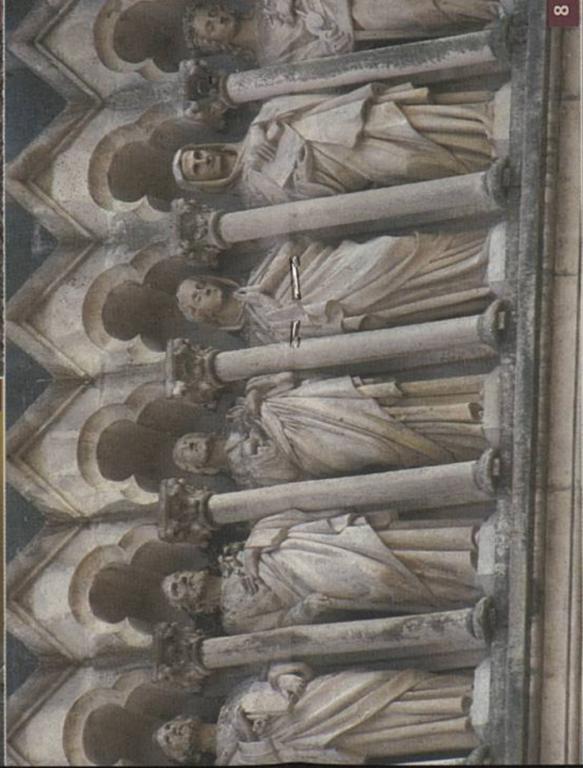


1 - Place des Martyrs-de-la-Résistance
2 - Allée du parc des Mahaudrières
3 - Rue Jean-Baptiste-Viglier
4 - Ligne 2 arrêt Ballinière
5, 12, 15, 17 - Trentemoult
6, 9, 13, 18 - Hôtel de Ville

7 - Square de l'école de la Houssais
8 - Église Saint-Pierre
10, 14, 16 - Musée Dobrée
11 - Place François-Mitterrand
19 - Ecole du Port-au-Blé



6



8



9



10



11



12



13



14



15



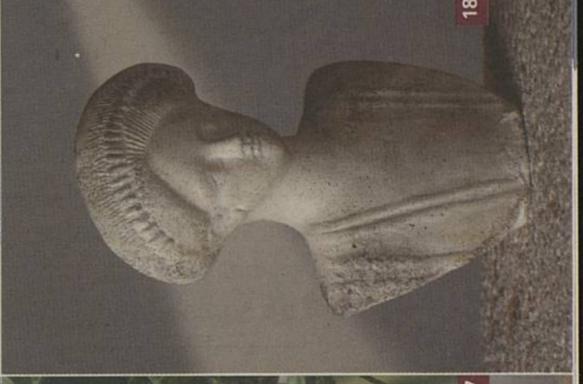
16



17



18



19



BRICOLAGE - CONSTRUCTION
DÉCORATION - JARDINAGE

LEROYMERLIN

...et vos envies prennent Vie!

Nous sommes heureux
de vous accueillir du
lundi au samedi de 9^h à 20^h

Centre Commercial Atout Sud
Route de Pornic - NANTES REZÉ
Tél. 02 51 70 77 77 - Fax 02 40 84 12 41

Entretien régulier de tous locaux



02 51 80 64 00

Une autre image de la propreté

↳ **Vitrierie, shampoing moquette,
remise en état après travaux.**

ADC PROPETE
Mallève 2 bât. B
1 bd Jean Moulin - 44100 NANTES

Fax : 02 51 80 64 09
Adresse internet : www.adcproprete.com
E-mail : adcproprete@adcproprete.com



OFFICE NOTARIAL DE REZÉ

Maîtres VICAT, PIPET, DELOMEAU, THOMAS et HOUIS

Notaires Associés

3 rue Victor Hugo - 44400 REZÉ - Tél. 02 40 32 45 10 - Service ouvert le samedi de 9h30 à 12h30

MAISONS

REZÉ Naudières - Maison d'Architecte 1996 - 5 pièces ppales - 125 m² hab. - Cuisine aménagée - Garage - EXCELLENT ETAT - Jardin 664 m² - Prix : 253 700 euros Honoraires Négociation Inclus (1 664 163 Frs) - Réf. 3.316/44122.



REZÉ Pont-Rousseau - Pavillon années 50 agrandi - env. 140 m² - Intérieur sympa/Coup cœur - Salon, Séjour, 4 chambres bureau - Garage - Beau jardin arboré - Prix : 268 200 euros Honoraires Négociation Inclus (1 759 277 Frs) - Réf. 3 244/ 44122.



BOUGUENAIS Les Couëts - Maison EXCELLENT ETAT - 145 m² hab. (5 chambres) + 50 m² garages - Jardin arboré 705 m² - TRÈS CALME -

Prix : 238 300 euros Honoraires Négociation Inclus (1 563 146 Frs) - Réf. 3 319/44122.



BOUGUENAIS Les Couëts - Maison 1970 - Bon Traditionnel sur sous-sol semi-enterré - 140 m² hab. - 5 chambres - Cuisine aménagée - Gd garage - Jardin 632 m² - Prix : 233 100 euros Honoraires Négociation Inclus (1 529 036 Frs) - Réf. 3 320/44122.



REZÉ Naudières - Maison 1972 - BON ETAT - 6 pièces ppales (env. 122m² hab.) - ÉTAGE : Séjour-Salon (balcon) - Cuisine aménagée (gde terrasse) - 3 chambres + 1 gde pièces en RDC - Grand Garage - Terrain 520 m² - Non mitoyenne - Chauff. Gaz - Prix : 220 800 euros Honoraires

Négociation Inclus (1 448 353 Frs) - Réf. 3 269/44122.



APPARTEMENTS

REZÉ Pont-Rousseau/Château - Immeuble récent 1998 - APPT T4 - 75 m² avec balcon sud - Ascenseur - TRES BON ETAT - Cave - Parking s.sol - LIBRE - Prix : 159 000 euros Honoraires Négociation Inclus (1 042 972 Frs) - Réf. 3 312/44122.



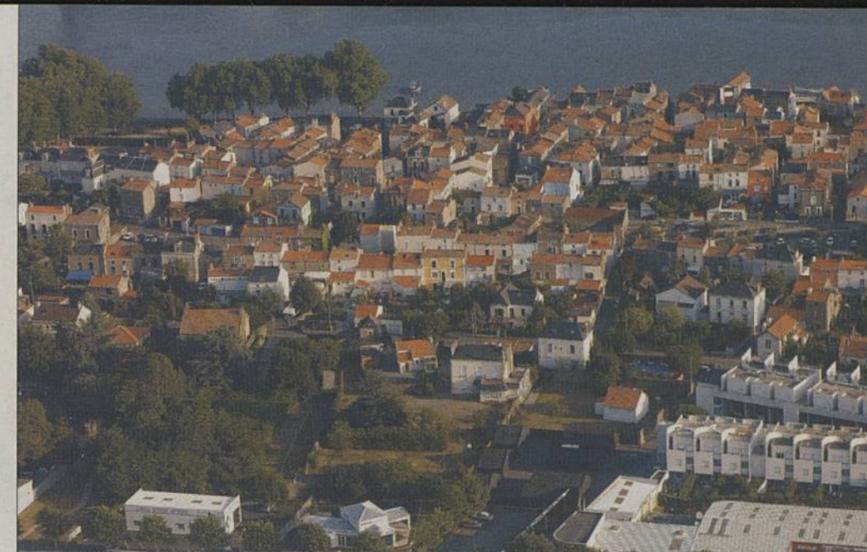
TERRAINS

BOUGUENAIS Les Couëts - TERRAIN A BATIR 380 m² - A Viabiliser - 51 700 euros Honoraires Négociation Inclus (339 130 Frs) - Réf. 3 293/44122.

Les impôts locaux arrivent en octobre pour ceux qui n'ont pas mensualisé leur paiement. La comparaison met Rezé au niveau moyen des villes de l'agglomération.

En janvier, le conseil municipal avait opté pour une hausse modérée des taux de la taxe d'habitation (+ 1,5%) et de la taxe du foncier bâti (+ 0,5 %) afin d'équilibrer son budget. Le taux du foncier non bâti restait inchangé.

Au-delà des taux, ce que le citoyen regarde, c'est la note à payer en bas de sa feuille qui cumule les impôts des autres collectivités (Département, Région et État). « Mais malgré des taux élevés, l'imposition des Rezéens reste dans la moyenne des villes de l'agglomération », précise Alain Coutant-



IMPÔTS LOCAUX

Dans la bonne moyenne

Neveux, adjoint chargé des finances. En effet, les taxes locales sont le produit des bases multipliées par les taux. Or à Rezé, la valeur locative est plus faible

qu'ailleurs : il s'agit-là d'un héritage du passé puisqu'elles dépendent encore d'un calcul des services fiscaux de 1970.

Paradoxalement, c'est cette situation qui impose des taux élevés confirme la Chambre régionale des Comptes dans son rapport (voir l'encadré ci-dessous) : « cette situation découle de la faiblesse des bases d'imposition. Celle-ci contraint la commune à avoir des taux d'imposition sensiblement supérieurs aux taux moyens, pour n'obtenir en définitive qu'un montant approchant celui des collectivités de 20 000 à 50 000 habitants ».

Ainsi un couple avec 2 enfants, vivant dans une maison de 100 m² équipée d'un garage de 20 m² et d'un confort standard, paie en moyenne pour la Ville, 952 € de taxes d'habitation et foncier bâti. Ce qui le situe à peine à mi-chemin entre la ville qui a la plus faible imposition (497 €) et celle qui a la plus haute (1 584 €). Par ailleurs, pour la taxe d'habitation, le conseil municipal a voté des abattements plus nombreux que dans bien d'autres communes ■

(1) Il s'agit des 9 villes les plus importantes : St-Herblain, St-Sébastien, Carquefou, Bouguenais, Vertou, Orvault, Ste-Luce et Nantes dont le territoire est divisé en 4 secteurs fiscaux.

Chambre régionale des comptes

Une « gestion satisfaisante »

Après un an d'analyse sur la période 1997-2002, la Chambre régionale des comptes a rendu son verdict : « En résumé, la situation financière de la ville se caractérise par : un niveau d'épargne satisfaisant ; un volume d'investissement en progression régulière, essentiellement financé par des ressources internes ; un endettement en rapide diminution et qui n'altère plus les capacités d'autofinancement des nouvelles opérations d'équipement ; une structure de bilan équilibrée ». A cela, elle ajoute que le montant des impôts collectés à partir des taxes locales est légèrement inférieur au montant moyen des villes de 20 000 à 50 000 habitants. Depuis la décentralisation de 1983, les actes des collectivités locales font l'objet d'un contrôle une fois les décisions prises (a posteriori) par le Préfet pour la conformité des décisions avec les lois et par la Chambre régionale des comptes pour les aspects financiers en moyenne tous les 4 ans.

« Le contrôle de l'utilisation de l'argent des contribuables par une autorité indépendante est une nécessité pour que les citoyens puissent continuer à accorder une confiance éclairée aux élus qu'ils ont mandatés » a conclu le maire Gilles Retière au moment de la présentation de ce rapport (1) ■

(1) Le Rapport de la chambre remis au Conseil municipal est le résultat d'un an de travail d'un magistrat spécialisé. Il porte sur les exercices budgétaires de 1997 à 2000, mais il étend son appréciation jusqu'en 2002. Ce document est consultable par les citoyens. S'adresser à l'accueil de la mairie.

RENTRÉE SCOLAIRE

3 ouvertures de classe

La rentrée scolaire a été marquée par l'ouverture de 3 classes élémentaires dans les écoles primaires publiques qui accueillent près de 3 300 élèves. Revue d'effectifs.



Il est 8 h 45 ce 2 septembre, devant l'école maternelle du Chêne-Creux : une délégation d'élus emmenée par le Maire, Gilles Retière, et Annie Nicolas-Guillet, adjointe chargée de l'Éducation, vient prendre le pouls de la rentrée scolaire. Quelques instants plus tard, la directrice de l'école souhaite à tous la bienvenue, une rose à la main...

Au Chêne-Creux, où une 5^e classe de maternelle est ouverte, la rentrée se fait tout en douceur : la moitié des nouveaux arrivants de petite section est accueillie en matinée, l'autre moitié dans l'après-midi. « Nous connaissons un afflux d'élèves de trois ans, lié au rajeunissement du quartier », explique Annie Nicolas-Guillet. « Il n'y a pas de natalité galopante, mais des jeunes couples se sont installés au Chêne-Creux dans des maisons anciennes », ajoute le Maire. Pour accueillir une nouvelle classe, un bâtiment modulaire a été installé à proximité du restaurant scolaire (lire l'encadré ci-contre).

La délégation municipale rejoint ensuite l'école primaire de Ragon. Fait nouveau cette année : les élèves en

difficulté scolaire auparavant regroupés dans une même classe se retrouvent désormais avec tous leurs autres camarades. Cette transformation a nécessité de fermer une classe avant... d'en réouvrir une autre. Deux ouvertures de classes ont eu lieu par ailleurs aux écoles primaires Plancher et Port-au-Blé qui accueillent respectivement 263 et 232 élèves.

Dans la matinée, les élus sont également passés par les maternelles de l'Ouche-Dinier, de la Galarnière et du Corbusier. L'occasion pour les directeurs d'établissements rencontrés de faire le point sur la rentrée. A la maternelle de l'Ouche-Dinier, par exemple, la nouvelle directrice, Sylvie Voyer, a cité pêle-mêle la rénovation des plafonds, la révision de la carte scolaire et... la lutte contre les fourmis qui se fauillent partout, y compris à l'intérieur des prises électriques ! « Quand j'ai allumé la photocopieuse, j'ai entendu crépiter ! ».

⁽¹⁾ Le seuil a également été abaissé pour justifier l'ouverture d'une classe en élémentaire, passant de 28 à 27 élèves.

En bref

10 493 élèves

Cette année, les maternelles et élémentaires accueillent 3 292 élèves dans le public et 754 dans le privé. Les collèges et lycées recensent 5 882 élèves, dont 63 % dans le public, et l'enseignement supérieur (BTS, ENSO, IFRAMES) 565 étudiants. Par rapport à 2002, le nombre d'élèves scolarisés sur la commune est en hausse de 2,2 % dans le public, en baisse de 0,3 % dans le privé ■

Informatisation

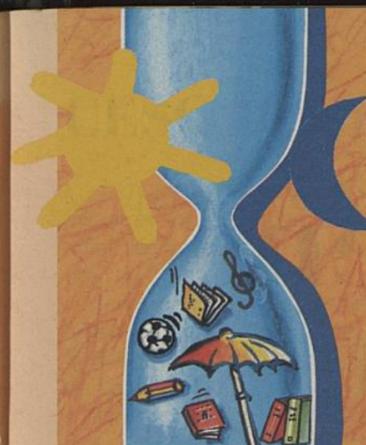
Le programme d'informatisation des écoles s'achève avec l'équipement à la rentrée 2003 des écoles du Port-au-Blé (primaire) et de l'Ouche-Dinier 2 (élémentaire). Ce programme d'une ampleur exceptionnelle (255 000 € sur trois ans) a permis de doter chaque groupe scolaire public d'une salle informatique sécurisée avec 6 ordinateurs en réseau et accès à Internet ■

800 000 € de travaux

La Ville a en charge la construction, la rénovation et l'entretien des écoles primaires publiques. L'été dernier, 800 000 € de travaux ont été engagés : installation d'un bâtiment modulaire et rénovation complète de la salle de jeux au Chêne-Creux, aménagement de locaux au Corbusier, réfection de la couverture et détection incendie dans les combles à la Houssais, etc. Le restaurant scolaire de l'Ouche-Dinier – le 8^e construit ou réhabilité en 8 ans – est en cours de rénovation jusqu'en décembre ■

Extension de Ragon

Confiées au cabinet d'architectes Pasquier/ Redureau, les études sur l'extension de l'école primaire Ragon sont lancées. Ce projet est justifié par le développement du quartier et la construction de nouveaux logements. Il s'agirait, entre autres, de construire trois classes neuves, créer un espace passerelle entre la maternelle et l'élémentaire, d'augmenter les capacités d'accueil du restaurant et de l'accueil périscolaire, de rénover des locaux existants. Travaux envisagés en 2004-2005 ■



PROJET ÉDUCATIF LOCAL

Pour que les temps de l'école, de la famille et du loisir s'équilibrent, un « projet éducatif local » associe tous ceux intervenant auprès des enfants et des jeunes.

Le temps de vivre

Une quinzaine de réunions a été initiée dans les quartiers par la municipalité avec l'appui de la Fédération des amicales laïques (FAL). En tout, une centaine de personnes y a participé : associations, amicales laïques, enseignants, parents d'élèves... Une démarche partenariale ambitieuse et dynamique portée par Dominique Mérel, 1^{re} adjointe, fortement mobilisée sur ce projet. À ses côtés, Hubert Richard, adjoint au Sport et à la vie associative, n'a pas compté son temps pour l'accompagner efficacement. Objectif : mettre en cohérence les actions de tous ceux qui interviennent, à l'échelle de leur quartier, dans le domaine éducatif : les bénévoles associatifs bien sûr, mais aussi évidemment les enseignants, les parents d'élèves, les professionnels de la petite enfance et de la jeunesse, le service municipal de l'Éducation, etc.

Cette idée n'est pas nouvelle en soi puisque déjà, en 1999, un Contrat éducatif local avait été mis en place par la Ville. Le principe était, là aussi, de réunir tous ceux qui mènent une politique éducative. Objectif : que chacun ne gère plus ses actions dans son coin au risque de perturber le rythme de vie des enfants en faisant s'enchaîner par exemple trop rapidement des activités à des horaires inadaptés. A contrario, il s'agit aussi que

personne « ne soit laissé sur le carreau » !

Cette fois, la municipalité a choisi d'initier une démarche plus poussée encore vers les partenaires, en particulier les responsables associatifs. Pour ce faire, une importante phase de concertation donc a été mise en œuvre.

« On ne divise pas l'école et les loisirs »

« Chacun a présenté son ressenti sur le quartier », explique Michel Le Jeune, de la FAL, « avec souvent les mêmes constats ». Sur le quartier Jaunais Blordière, par exemple, ont été évoqués des problèmes de transport vers le centre de Rezé, le manque de locaux, le fait que les écoles soient peu associées à la vie du quartier... Sur Houssais/Chêne-Creux, les partenaires ont souligné le désœuvrement de jeunes jouant seuls au ballon aux abords du collège.

De ces observations et discussions sont nées deux perspectives : « favoriser la réussite scolaire et sociale d'une part, le respect des règles de vie collective d'autre part ». Des actions ont ensuite été proposées pour les traduire sur le terrain. C'est ainsi que l'Amicale Laïque Rezé Centre (CEPAL) va mettre en place un atelier créatif pour pallier un manque

d'activités destinées aux 6-12 ans. Sollicitée dans le cadre du Projet éducatif local, une aide financière de l'État contribuerait à diminuer le coût de l'activité pour les enfants de familles en difficulté.

« Cette démarche met au grand jour notre place dans le champ de l'éducation », souligne Émilie Lemarié, du CEPAL. « On ne divise pas l'école et les loisirs, c'est très intéressant ». La FCPE de la Petite-Lande, elle, veut organiser un débat sur « l'adolescence ». De son côté, la municipalité souhaite que les temps de concertation entre les animatrices périscolaires et les enseignants soient plus nombreux.

En tout, le Projet éducatif local compte donc une vingtaine d'actions. Il appartient désormais à l'État (via Jeunesse et Sport) et au Conseil général de se prononcer pour les co-financer ⁽¹⁾. « Qu'elles soient toutes réalisées ou non, le PEL nous a déjà permis de réfléchir ensemble sur la place de l'enfant dans chaque quartier », affirme de concert Dominique Mérel et Hubert Richard. « Une réflexion que nous poursuivrons l'an prochain avec nos partenaires. » ■

⁽¹⁾ L'an dernier, une vingtaine d'actions a été menée par la municipalité et l'ARPEJ-Rezé dans le cadre du Contrat éducatif local. Une aide de 56 550 € avait été allouée par Jeunesse et Sport et le Conseil Général.

Cette double page est consacrée à l'actualité des instances de consultation des habitants.

DÉBAT PUBLIC

Les Rezéens mobilisés

Réunion publique à Pont-Rousseau

Parmi les principaux sujets abordés le 17 juin : le chantier de la place Sarraïl (lire page 8), la valorisation de la place Sémard et le projet de construction d'une crèche au Port-au-Blé (2004/2005). La place Sémard fera l'objet de travaux de valorisation : le stationnement sera déplacé vers le long de la rue, libérant ainsi un espace piéton devant les commerces. Le nombre de stationnements reste le même. Cet espace dégagé recevra des plantations, un nouveau mobilier urbain, et un sol refait. Les propriétaires des immeubles de la place seront incités par des subventions à faire ravalier leurs façades.

Le projet de crèche au Port-au-Blé s'inscrit dans une démarche de « Haute Qualité Environnementale » (HQE) : un bâtiment bien intégré dans son environnement, un chantier à faible nuisances, des matériaux sans risque écologique, un confort recherché pour les usagers... ■



La crèche construite au Port-au-Blé, au croisement des rues Zola et Malraux, pourra accueillir 25 enfants.



Le projet d'un parc entre la route de Pornic et la gare a été présenté au CCQ. Il a également fait l'objet d'une réunion publique à l'attention des riverains le 19 septembre.

Conseils consultatifs

De Pont-Rousseau

Le 28 mai, à la demande des membres du conseil consultatif de Pont Rousseau, Yann Vince, adjoint chargé des espaces verts et des espaces naturels, a fait un bilan des zones de verdure publiques existantes et a présenté les projets en cours et à l'étude : la création d'un parc entre la route de Pornic et la gare, des solutions pour végétaliser la place du 8 mai... Les membres du conseil se sont inquiétés de l'avenir du parc de la Carterie, dont le réaménagement sera bientôt à l'étude.

De Trentemoult

Le 3 juin, l'aménagement d'une partie de la rue du Général Leclerc au niveau de Norkiouse a été présenté par Loïc Simonet, adjoint chargé de la voirie et des espaces publics. Les participants à la réunion se sont prononcés pour la création d'un « sas » et donc pour une circulation

CESC 10^e anniversaire

A l'occasion des 10 ans d'activité du Conseil économique et social communal, une conférence-débat a été organisée le 23 septembre. Ce fut l'occasion de faire un bilan du CESC. Avec 16 avis rendus en 10 ans sur des sujets aussi variés que le tri des déchets, l'accompagnement scolaire ou les gens du voyage, le CESC a rempli son rôle : participer à la vie locale et donner son avis sur des sujets d'intérêt communal ou intercommunal. Les intervenants - des anciens du CESC, des experts en démocratie locale et des élus - ont débattu avec le public. L'intérêt mais aussi la difficulté de la participation des citoyens ont été au centre des débats.

Personnes handicapées/ démocratie participative

Deux nouveaux avis ont été produits par le Conseil économique et social communal, l'un sur l'insertion professionnelle et associative des personnes handicapées, l'autre sur la démocratie participative. Les questionnements posés par la municipalité étaient les suivants :

Les personnes handicapées : « De l'emploi en milieu ordinaire de travail à la vie associative, comment peut-on appréhender les situations des personnes handicapées physiques, mentales ou sensorielles sur la commune de Rezé ? »

La démocratie participative : « Plusieurs dispositifs de démocratie participative ont été mis en place au niveau local. Chacun a sa façon offre aux citoyens volontaires la possibilité de participer à la vie des territoires concernés (quartier, commune, agglomération). Quelle est la place du CESC dans ces dispositifs ? Une articulation est-elle nécessaire entre les instances ? Comment mutualiser les expériences ? »

Ces deux avis seront lus en conseil municipal d'ici quelques mois. Ils seront ensuite consultables sur www.mairie-reze.fr ainsi qu'au service documentation.

Pour répondre aux questions de la Ville, les membres du CESC mènent des enquêtes et se réunissent.

Deux nouveaux questionnements

Lors de la séance plénière du 7 octobre dernier, la municipalité a sollicité l'avis du CESC sur deux nouveaux thèmes de réflexion.

La ville de demain et l'évolution urbaine : « Comment faire évoluer l'urbanisation de Rezé dans le cadre du développement durable ? Comment concilier qualité de vie et renouvellement urbain ? Où urbaniser, comment, selon quelles priorités et quels critères ? » Cet avis pourrait être présenté au conseil municipal en juin 2004.

Le temps des villes : « Quels sont les domaines où le décalage vous paraît le plus important entre les services rendus et les besoins ? Sur quel type de prestations faudrait-il innover ou évoluer ? La Ville doit-elle répondre à tous les types de demandes ? ». Cet avis pourrait être présenté au conseil municipal en septembre 2004 ■



© V. Joncheray

alternée. Ce qui obligera les véhicules à ralentir. Ils ont toutefois signalé que cette solution supprimait trois places de stationnement dans un secteur qui en manque déjà.

Le plan d'exposition au bruit (PEB) et le plan de gênes sonores (PGS) ont ensuite fait l'objet d'une présentation. Ils s'agit de se prémunir contre les nuisances sonores liées au trafic aérien. Le PEB définit des règles d'urbanisme pour les constructions neuves. Le PGS détermine les possibilités de subvention pour l'isolation phonique en fonction de zones déjà habitées plus ou moins exposées au bruit.

De la Houssais

Deux dossiers ont fait l'objet d'une présentation le 10 juin dernier : les perspectives d'évolution dans les écoles et l'étude d'urbanisme des Champs Renaudin. Gérard Allard, adjoint à l'urbanisme et à l'aménagement durable, a proposé au CCQ de se prononcer sur les principes retenus dans cette étude : mixité d'habitats, espaces verts publics et

privés et garages hors parcelle. Les participants se sont préoccupés de la circulation, du stationnement, de la densité et de la diversité architecturale.

Du Château

Le 26 juin, après une présentation du projet communautaire concernant le centre commercial, un débat sur les jeunes dans le quartier a eu lieu à la demande du CCQ. Les professionnels du quartier - centre socioculturel, point accueil jeunes, association Fernand Deligny - avaient été conviés par Dominique Mérel, 1^{re} adjointe en charge de la tranquillité publique et Patrick Jouan, conseiller municipal délégué à l'animation des jeunes. Les participants ont prôné la communication inter-génération et signalé leur plaisir à vivre dans leur quartier. Conclusion du débat : il faut « relativiser les comportements des jeunes. Les comportements délictueux ont toujours existé, c'est le regard qu'on porte sur eux qui change. » ■

Du projet à sa construction

La réalisation d'un équipement public prend du temps car elle doit respecter de nombreuses étapes. Exemple avec le gymnase de Ragon.

Le projet des architectes Rocheteau et Saillard a été retenu.



Le projet a été soumis au conseil municipal.

1 Le projet

Les élus de la Ville de Rezé souhaitant construire un gymnase dans le quartier de Ragon, à proximité du groupe scolaire et de la maison de quartier, le conseil municipal a été invité à approuver ce projet le 23 juin 2000. Ils ont donné leur accord pour lancer des études de réalisation, organiser un concours d'architecture, rechercher des subventions. Enfin, les conseillers ont désigné cinq d'entre eux pour participer à un jury de concours.

Depuis, le conseil municipal s'est prononcé sept autres fois sur le projet de construction du gymnase, situé boulevard Jean-Monnet. Il lui aura fallu retenir officiellement l'équipe d'architectes lauréate du concours, autoriser le Maire à déposer un permis de construire...

2 Les avis

Plusieurs réunions de concertation ont eu lieu avec l'Office municipal du sport (OMS) puis avec les futurs clubs utilisateurs et l'école de Ragon afin d'élaborer un cahier des charges, de définir les besoins et le programme de l'équipement. Deux enquêtes, publiques et parcellaire, se sont par ailleurs déroulées en juin 2001, à l'issue desquelles le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Parallèlement, la Ville a informé les habitants de Ragon du projet de construction. Celui-ci leur a donc été présenté en mai 2001 en réunion publique par Hubert Richard, adjoint chargé des sports et de la vie associative. L'occasion de préciser, par exemple, que « l'implantation du gymnase au sud du boulevard Jean Monnet contribuera au développement de Ragon ouest dans un équilibre avec Ragon est. » Le sujet sera de nouveau abordé en réunion publique dans le quartier, les 6 février et 19 décembre 2002.

3 Le programme

A l'issue de la phase de concertation menée avec le monde sportif, il est établi que la position centrale du gymnase à Ragon contribuera à la vie du quartier, avec l'école, le centre socioculturel, la crèche, le parc de Praud. L'équipement sera destiné au sport scolaire, aux matchs de compétition type championnat, au sport loisirs, ainsi qu'au sport de haut-niveau amateur, sans oublier les tournois. Il ne sera pas attribué à une association ou à une section.

Des objectifs dont tiennent compte les caractéristiques du bâtiment : une grande salle homologable pour la pratique du handball, du volley et du basket au niveau national, une salle de 200 m² équipée de miroirs et permettant la pratique

d'activités telles que la gymnastique ou la danse, deux tribunes totalisant 500 places avec possibilité d'extension à 1 100 places en « configuration basket », une salle de convivialité, etc.



Le gymnase occupera une position centrale dans le quartier.



4 Le financement

Un tel projet représente un gros investissement : 3,3 M€, dont 2,8 M€ de travaux et 0,5 M€ pour le financement des études, la rémunération des architectes, l'acquisition des terrains...

C'est pourquoi, dès l'année 2000, des crédits ont été inscrits au budget de la Ville voté par le conseil municipal. La somme la plus importante - 1,742 M€ - est aussi celle qui a été votée le plus récemment. C'était le 31 janvier dernier, lors du vote du budget 2003. A ce jour, seul le conseil général a accordé une subvention au projet, soit 7 % du coût total.

5 L'architecture

Début juillet 2000, un appel public à candidatures était lancé. Trois mois plus tard, alors qu'une quarantaine de cabinets d'architectures et d'ingénierie avaient répondu, le jury de concours désigné par le conseil municipal se réunissait, examinait les compétences et références des candidats, puis retenait trois équipes. A charge pour elles, ensuite, de présenter une esquisse de leur projet.

Envoi des dossiers de concours, questions écrites des concurrents, réponses de la Ville, examens des prestations se succèdent avant que, fin 2000, le jury ne se réunisse à nouveau pour choisir l'équipe lauréate : Rocheteau/Saillard. Parmi les critères de sélection : la fonctionnalité du gymnase, la qualité architecturale, la maîtrise des coûts.



6 La préparation

Afin de préparer le chantier de construction, les services municipaux ont été mobilisés dès le début 2001 : la Direction des Finances pour caler le plus précisément possible l'enveloppe financière nécessaire, le service Sport et vie associative pour la définition des besoins et des exigences liées aux pratiques, le service des Marchés publics pour élaborer le marché de maîtrise d'œuvre selon les procédures légales, la Direction des bâtiments pour accompagner les études de réalisation...

Cette phase de préparation s'est prolongée jusqu'en... mars 2003. Au cours de cette période, les plans définitifs du gymnase ont été élaborés, les matériaux choisis, les travaux précisément décrits. Études de sols, contraintes de surélévation des lignes à haute tension, phase d'expropriation rendue nécessaire par le prix trop élevé qu'en demandait le propriétaire, dépôt et instruction du permis de construire, consultation des entreprises et attribution des marchés : des étapes aussi longues et complexes qu'essentielles quand il s'agit de mener à bien un tel projet.

7 La construction



Pose de la première pierre, le 6 septembre 2003.

Les travaux ont débuté en juin 2003 avec le relèvement des lignes à haute tension qui surplombent le site. Le 6 septembre a eu lieu la pose de la première pierre par le Maire, Gilles Retière, et Hubert Richard, adjoint au Sport et à la vie associative, en présence des habitants et de plusieurs personnalités dont le président de l'Office municipal du sport, Jean-François Boëdec. Au total, 280 jours ont été inscrits au planning de chantier avant la date de réception de l'équipement, au début de l'été 2004. Il faudra ensuite attendre le passage de la commission de sécurité avant d'ouvrir définitivement le gymnase au public.

(1) Arthur Dugast fut un militant associatif très actif sur le quartier de Ragon. Son portrait est à découvrir sur www.mairie-reze.fr (Voir « toute l'actualité », « archive septembre »).



Expression des groupes politiques

représentés au conseil municipal



La laïcité

Les pages d'expression des groupes politiques étaient jusqu'à présent publiées dans *Rezé-Démocratie*, un support encarté dans *Rezé-Magazine*. Bénéficiant d'une mise en page plus agréable et plus valorisante, elles sont désormais intégrées dans *Rezé-Magazine*. Pour ce numéro, les 4 groupes représentés au conseil municipal ont choisi de s'exprimer sur un thème commun : la laïcité.

Les Verts

Pour une laïcité ouverte et émancipatrice

La laïcité n'est pas une opinion, mais la liberté d'en avoir une.

C'est surtout, et avant tout, l'expression de la garantie de la liberté de conscience. Ce n'est pas seulement tolérer l'autre, c'est accepter le dialogue.

Rappel historique :

- 1789 : la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen énonce, en article X « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses »
- 1882 : les lois Jules Ferry instituent l'école publique gratuite, laïque et obligatoire
- 1905 : la loi de séparation des Églises et de l'État stipule : « La République ne reconnaît, ne finance ni ne subventionne aucun culte ».
- 1946 : inscription du principe de laïcité dans le préambule de la Constitution

Le principe de laïcité constitue un des fondements de la République Française : il a un sens politique, car il tend à émanciper les individus par rapport à leur milieu d'origine (familial, social, géographique) et à former leur esprit critique. Ce principe ne se confond toutefois pas avec l'athéisme, la République garantissant le libre exercice des cultes et la liberté de conscience.

Les Verts sont attachés à l'idéal laïc, dont l'objectif est de faire vivre la démocratie. En

effet, à une époque où l'aggravation des inégalités menace la cohésion sociale, une école commune à tous, gratuite, publique et laïque contribue à faire reculer la menace d'une société fragmentée en communautés culturelles, religieuses ou sociales.

Dictature des marques, instruction sexuelle sponsorisée par des laboratoires pharmaceutiques, cours dispensés par EDF sur le nucléaire, systèmes d'aides aux devoirs coûteux : notre système d'éducation est durement et insidieusement attaqué par l'idéologie productiviste libérale avec sa dévotion à la réussite individuelle.

Dans un cadre d'ouverture et de tolérance, l'école doit s'affirmer comme un lieu de culture, d'appropriation des savoirs, mais aussi d'apprentissage concret de la démocratie : elle doit permettre à tous les enfants, quelles que soient leurs origines, de construire leur parcours dans la société.

Dans l'élaboration de la Constitution européenne, nous devons affirmer la neutralité du système éducatif face aux religions, quelles qu'elles soient : y compris la religion technicienne, apôtre du libéralisme. Nous devons aussi apprendre la tolérance et le respect de la différence.

Le groupe des élus VERTS de Rezé

Les élus de l'Opposition

On ne peut nier l'héritage chrétien de l'Europe et il serait stupide de considérer qu'il est le seul.

Plutôt que de rechercher une sorte d'héritage monopolistique, il faut reconnaître des héritages pluriels à notre Nation.

C'est bien sur ce constat que la loi de 1905 a solennisé le principe de la laïcité, c'est à dire le principe de séparation de l'Église et de l'État. « La République ne connaît aucun culte mais elle les connaît tous ».

Un siècle plus tard, ce principe est remis en cause.

L'origine de ce mouvement de déstabilisation découle de l'Avis du Conseil d'État du 27 novembre 1989, suite à la première affaire « du foulard islamique » au collège de Creil, dans l'Oise.

Depuis, des formes souvent violentes de communautarismes affirmées sont apparues dans l'espace scolaire.

Le poison du droit à la différence ethnique, religieuse, régionale... a été distillé par une cohorte de bobos libertaires, persuadés d'incarner le camp du bien.

A bien y regarder, il n'y a là que négation de l'universel républicain.

Si le voile islamique porte atteinte à la laïcité de l'école publique, il porte surtout atteinte à des principes républicains tels que la non discrimination entre les sexes.

Il agit comme un instrument ségrégationniste qui constate l'inégalité et l'infériorité de la femme.

Mais l'autre revendication du port du voile, c'est la volonté d'introduire la charia,

c'est à dire le droit islamique dans l'ordre juridique français.

Le problème de la laïcité à l'école n'est ni juridique, ni religieux, il est politique.

Il faut revenir à la loi de 1905 pour que nos écoles redeviennent un espace ou on n'exclut pas mais où l'on intègre.

L'intégration ne signifiant pas assimilation mais respect des différences.

La République doit ignorer les communautés et ne s'intéresser qu'aux individus qui la composent.

En cela, la laïcité doit être le passage d'un monde où les religions continuent d'exister dans un ordre politique qu'elles ne déterminent plus.



Groupe communiste

La laïcité... C'est la paix

Comme à chaque rentrée scolaire, le débat sur la laïcité a été réactivé. L'émergence définitive d'une nouvelle religion en France contraint notre pays à repenser une idée, un concept.

Si trop de croyants se persuadent encore que l'idéal laïque est une machine de guerre sournoisement organisée contre les religions, cela vient de ce que, à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e, en France, l'église catholique et la République vécurent en guerre. A contrario, si trop de laïcs se persuadent encore que des croyants organisés souhaitent utiliser une autre machine de guerre contre la République c'est que l'adversaire fantasmé est bien moins connu et partiellement porteur d'un message dépassant la stricte pratique d'un culte à l'intérieur d'édifices prévus à cet effet.

Pour les élus communistes, la laïcité n'a jamais été opposée aux religions. Elle doit être placée sous le signe de la tolérance. C'est d'ailleurs l'esprit de la loi de 1905. Neutralité, attitude positive, tolérance. Aucun athéisme militant. L'idée laïque « déclare la paix aux hommes ». C'est bien ce qui, aujourd'hui gêne tous les sectateurs, la démarche laïque laisse à chacun sa liberté de croyance et de pratique cultuelle : des individus libres dans des religions libres. Elle fonde l'éthique d'une nation : la nation est le reflet de toutes les sensibilités qui s'y expriment librement sans qu'aucune ne puisse s'imposer aux autres.

A ce titre, l'exhibition des signes ostentatoires devient synonyme de prosélytisme plus que de marques identitaires. Appelons dogme un dogme. Appelons régressions les régressions particulièrement lorsqu'il s'agit du port du voile par les femmes. La religion musulmane n'a aucun intérêt à être identifiée dans notre pays comme un foyer d'archaïsmes sociaux.

Pour autant il ne sert à rien de stigmatiser les pratiques coutumières des jeunes filles, il s'agit d'en démontrer l'incompatibilité avec les conquêtes dont bénéficie notre société. A Rezé, c'est ce principe que nous défendons.

Yann Vince

Parti Socialiste

La laïcité, visage de la République

La laïcité est aujourd'hui menacée.

En France par la montée des communautarismes et par l'intolérance.

En Europe où elle n'est pas reconnue.

Et dans le monde par les fanatismes religieux. Rappelons-en son actualité et sa force.

La laïcité joue un rôle central pour faire vivre ensemble une diversité d'hommes et de femmes d'origines, de confessions et de cultures différentes.

Les religions sont égales devant la laïcité. L'Islam doit avoir des droits identiques aux autres religions pour accepter les mêmes devoirs.

Les élus socialistes de Rezé se veulent les garants, dans leur action, de cette République laïque, les promoteurs de cette liberté et de cette vigilance.

La laïcité n'est pas une opinion, mais la liberté d'en avoir une ! C'est surtout, et avant

tout, l'expression de la garantie de la liberté de conscience.

La laïcité a permis en France la paix religieuse tout en garantissant la liberté de culte dans le respect des lois de la République.

La laïcité est en France, le fondement de l'organisation sociale et politique et le ferment de la citoyenneté.

La laïcité repose sur le principe de la stricte séparation de la sphère publique et de la sphère privée.

Nous rappelons nos principes et nos valeurs socialistes :

- l'application du principe de laïcité dans chaque commune, et son renforcement dans toutes les lois de la République.
- la prise en compte des principes laïques dans la constitution européenne par l'élaboration d'une loi organique de séparation des églises et des états européens.

aujourd'hui et dans le seul cadre de l'école publique, il est nécessaire d'interdire tout signe d'appartenance à une religion, à une secte ou à un parti politique.

Il n'est pas suffisant de s'insurger contre le foulard ou les extrémismes pour les faire reculer. Les extrémismes et le foulard, en France comme ailleurs, naissent avant tout là où existe l'humiliation, où vivent les discriminations, où sévissent la misère. La réponse est alors dans la présence des services publics, la chance égale de chaque enfant à l'école, l'amélioration de la qualité de vie dans les cités.

La laïcité, c'est la racine de notre modèle de société.

C'est l'égalité des femmes et des hommes. C'est l'égalité des citoyens. C'est encore la cohésion sociale.

Ce visage de la laïcité, c'est le visage de la liberté, c'est le visage de la République.

Groupe socialiste du conseil municipal

La Houssais
Pont-Rousseau
Ragon
Trentemoult-Rezé centre
Château
Jaunais-Blordière

Rezé les couleurs

19 et 20 juin 2004

Rezé

Téléphone ou Internet, choisissez l'accès direct à votre eau

Générale des Eaux Direct
0811 902 902
(prix d'un appel local)

L'agence Loire Océan est à votre disposition
2, Rue du Haut Landreau - 44 412 Rezé
www.generale-des-eaux.com

GÉNÉRALE des eaux

Un malaise au repas des anciens, une entorse lors d'un tournoi de football ou un simple bobo à la kermesse de l'école, les secouristes de la Protection civile sont là...

Leur mission ? Parer à tout problème de santé et faire le lien avec les pompiers ou le Samu. En 2002, les bénévoles secouristes ont mis sur pied 56 postes de secours, opérationnels pendant quelques heures ou plusieurs jours, principalement sur Rezé. Une demande en forte croissance ces dernières années.

« Nous sommes de plus en plus sollicités pour de petites manifestations car les dirigeants ne veulent pas engager leur responsabilité en cas d'accident », explique Gérard Guérin, président de la section rezéenne ⁽¹⁾ de l'Association départementale de la protection civile (ADPC 44). Les heures de permanence sont souvent calmes, mais il faut être là « au cas où ». En 2002, les secouristes ont ainsi procédé à 5 évacuations par le Samu. Des interventions très réglementées par l'État, de plus en plus exigeant en matière de formation.

64 heures de formation

« On est bénévole mais la qualité de nos interventions doit être professionnelle », précise le président de l'ADPC. Chaque poste doit être tenu par 3 à 5 secouristes titulaires du Certificat de formation aux activités de premiers secours en équipe. Une formation qui dure 64 heures et que 12 personnes ont obtenue l'an dernier. Depuis 2001, les secouristes doivent en effet être déclarés en préfecture et effectuer un programme de formation continue. En 2002, 174 personnes ont également suivi une formation aux premiers secours. « C'est motivant, explique Monique Boropert, monitrice et vice-présidente de la section rezéenne de l'ADPC, de voir ceux que je forme appelés à sauver la vie d'une personne chère aux yeux d'un autre ».

PROTECTION CIVILE

Les secouristes sur le pont



Tous ces investissements ne découragent pourtant pas les bonnes volontés. La section compte une quarantaine d'adhérents, dont une majorité de jeunes âgés de 16 à 25 ans. Cela étant, elle a souvent du mal à répondre à toutes les demandes et, pour ménager ses bénévoles, est obligée de refuser certains postes en dehors de la commune.

Il n'empêche que la section n'hésite pas à répondre à l'appel de sa fédération nationale quand il s'agit d'assister les

populations sinistrées d'autres régions. En 2002, trois secouristes ont aidé les victimes d'inondations dans le Gard à nettoyer leurs maisons. « Je suis revenue avec beaucoup d'émotion, de richesse dans le cœur », se souvient Monique Boropert. « J'ai eu besoin d'en parler pour évacuer la souffrance de ces personnes » ■

⁽¹⁾ ADPC 44, section Rezé, 1 allée de Provence, 02 40 05 61 34.

Le coût des interventions

Pour assurer la sécurité des personnes, les postes de secours doivent être dotés d'un minimum de matériel : brancards, lits, attelles, matelas... Ce matériel coûte cher, c'est pourquoi l'ADPC demande une participation financière pour être présente. En 2003, les tarifs ont augmenté de 20 % en raison d'une nouvelle législation venue allonger la liste du matériel obligatoire (1). « L'oxygène a été déclaré comme médicament avec des normes différentes pour les bouteilles », explique Gérard Guérin. « A 992 € la bouteille, cela a augmenté de 400 % notre budget oxygène ! ».

Il faut aussi prévoir la tenue obligatoire des secouristes: 230 € sans compter les chaussures. Le ministère a évalué à 397 € le coût d'un poste de secours. L'ADPC n'en demande pas autant, le prix varie en fonction de la manifestation et de l'organisateur (privé ou associatif). Une aide de la mairie permet de pratiquer des tarifs inférieurs pour les associations rezéennes ■

(1) En 2002, la Ville a acheté un défibrillateur (3 525 €) – qui permet d'intervenir rapidement en cas d'arrêt cardio-respiratoire – et l'a offert à l'ADPC afin qu'elle continue de répondre le plus efficacement possible aux besoins.

L'équipe municipale vous invite à vous exprimer sur le thème abordé dans la bande dessinée ci-contre (les services municipaux, la citoyenneté, etc) ou sur tout autre sujet de votre choix.

Cette page vous est réservée

Les questions et réflexions que vous nous adresserez feront l'objet d'une réponse individuelle par courrier. A vos crayons ! Et n'oubliez pas de mentionner votre adresse pour qu'une réponse puisse vous parvenir.

Courrier à adresser à
M. le Maire, hôtel de ville,
service communication, BP 159,
44403 Rezé cedex. Votre courrier
peut également être adressé par
mél : lemaire@mairie-reze.fr

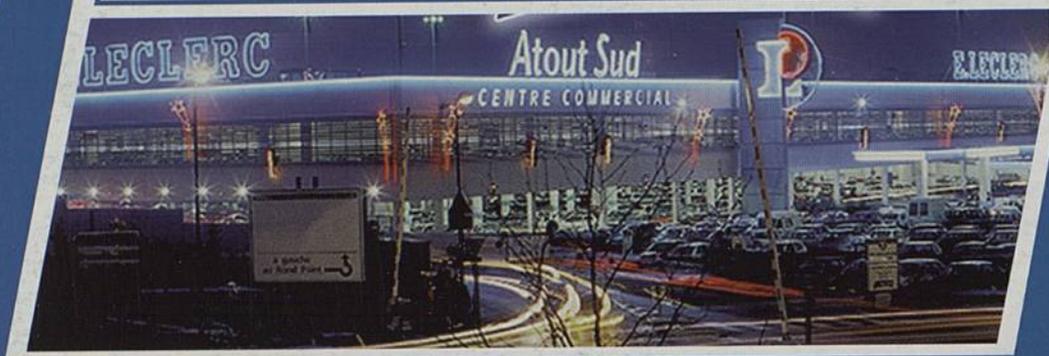
CONSEILS de FAMILLE Des Objets Trouvés



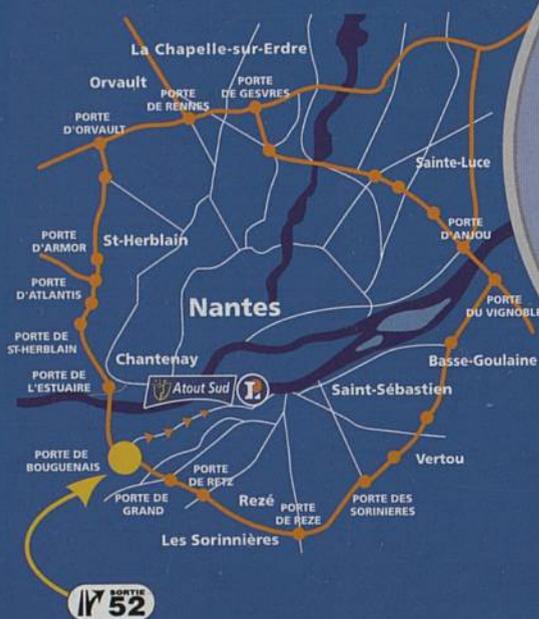


Atout Sud

Ça bouge au Sud !



Venez prendre la Vie du bon côté !



40 Boutiques

EQUIPEMENT DE LA PERSONNE
 AMERICAN JEAN'S
 ATOUT CADEAUX
 BRICE
 DIPAKI
 ETAM Lingerie
 LAURENT CERRER
 MARC ORIAN Bijouterie
 MAROQUINERIE ALOIA
 MIM Prêt à porter
 MS MODE Prêt à porter
 PHILDAR Prêt à porter
 SAN MARINA
 Jacqueline RIU

SANTE / BEAUTE
 ELITE COIFFURE
 LA GENERALE D'OPTIQUE

MANÈGE À BIJOUX

PARAPHARMACIE E.LECLERC

PARFUMERIE NOCIBÉ
 PHARMACIE
 STAR INTERNATIONAL COIFFURE
 YVES ROCHER

CULTURE / LOISIRS
 COURIR

ESPACE CULTUREL

ESPACE ENFANTS DÉCOUVERTE

LECLERC VOYAGES Licence n° 044 96 000 2

MAG PRESSE
 MANEGE ENFANTS
 ESPACE SFR

DECO / MAISON
 ENCADRIM
 BLINEAU FLEURS

SERVICES
 BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE
 PHOTOJET
 MISTER MINIT
 ESPACE DAZIBAO
 RAPID'COUTURE
 TOP NET

RESTAURATION
 BRIOCHE DOREE
 FLUNCH
 L'ATELIER DU CHOCOLAT
 LA REZEENNE
 PIZZERIA/GRILL L'ARLEQUIN

HYPERMARCHÉ E.LECLERC

P 1700 PLACES
 dont 1200 couvertes



ATOUT SUD

Tél. 02 51 70 70 70

REZÉ - Route de Pornic

Lignes de Bus Directes n°36 et n°38

www.e-leclerc.com

Agence Paul Fréau - 02 47 88 32 10